RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 06270
Numéro SIREN : 444 212 955
Nom ou dénomination : PAGESJAUNES

Ce dépôt a été enregistré le 29/11/2013 sous le numéro de dépôt 37042

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
29 NOV. 2013
DEPOT N° 37042

TRAITE DE FUSION PAR ABSORPTION DE LA SOCIETE A VENDRE A LOUER PAR LA SOCIETE PAGESJAUNES SA

04P6270

EN DATE DU 29 NOVEMBRE 2013

C.P

INDEX

1. PRESENTATION DES SOCIETES - MOTIFS ET BUTS DE L'OPERATION - DATE DE REALISATION ET DATE D'EFFET DE LA FUSION - COMPTES DES SOCIETES INTERESSEES RETENUS POUR ETABLIR LES CONDITIONS DE LA FUSION - PRINCIPES DE VALORISATION 3

2. FUSION PAR ABSORPTION DE A VENDRE A LOUER PAR PAGESJAUNES 6

3. DESIGNATION ET EVALUATION DES ELEMENTS D'ACTIF TRANSMIS PAR A VENDRE A LOUER 7

4. PRISE EN CHARGE DU PASSIF D'A VENDRE A LOUER 9

5. ABSENCE DE RAPPORT D'ECHANGE DES DROITS SOCIAUX - MONTANT PREVU DU BONI DE FUSION 12

6. DISSOLUTION D' A VENDRE A LOUER - 13

7. DECLARATIONS ET OBLIGATIONS FISCALES 13

8. REMISE DE TITRES 15

9. POUVOIRS - FRAIS - ELECTION DE DOMICILE 16

C.P

CE TRAITÉ DE FUSION EST CONCLU ENTRE LES SOUSSIGNES :

1. PAGESJAUNES, société anonyme, au capital de 4 005 038 115 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 444 212 955, dont le siège social est situé 7, avenue de la Cristallerie, 92317 Sèvres, représentée par Monsieur Christophe PINGARD, dûment habilité aux fins des présentes,

ci-après désignée "**PJSA**" ou l'"**Absorbante**",

et

2. A VENDRE A LOUER, société par actions simplifiée au capital de 1 600 000 euros dont le siège social est sis 81,83 bd de Sébastopol, 75002 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 498 177 062, représentée par Xavier DUPONT, dûment habilité aux fins des présentes,

ci-après désignée "**AVAL**" ou l'"**Absorbée**",

IL A ETE EXPOSE, DECLARE ET CONVENU CE QUI SUIT :

1. PRESENTATION DES SOCIETES - MOTIFS ET BUTS DE L'OPERATION - DATE DE REALISATION ET DATE D'EFFET DE LA FUSION - COMPTES DES SOCIETES INTERESSEES RETENUS POUR ETABLIR LES CONDITIONS DE LA FUSION - PRINCIPES DE VALORISATION

1.1 Présentation des sociétés

1.1.1 A Vendre A Louer (société absorbée)

A Vendre A Louer est une société anonyme, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 503 958 142. Elle a été constituée le 25 mai 2007 pour une durée de 99 ans.

Elle a pour activité la commercialisation, la création, l'exploitation et l'édition de tout support, notamment site internet, dont le site avendrealouer.fr.

Son capital social s'élève à 1 600 000 euros, divisé en 160 000 actions de 10 euros de valeur nominale, toutes de même catégorie, entièrement libérées.

Depuis le 29 novembre 2013, 100% des actions d'A Vendre A Louer sont détenues par PJSA.

A Vendre A Louer n'a pas émis de valeurs mobilières autres que les actions composant son capital social.

A Vendre A Louer ne fait pas appel public à l'épargne.

Son exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

C.P

CS

1.1.2 PagesJaunes (société bénéficiaire)

PagesJaunes est une société anonyme immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 444 212 955. Elle a été constituée le 17 novembre 2004 pour une durée de 99 ans.

PJSA a pour objet principal, l'édition, de tous annuaires publiés par tous procédés et moyens actuels et futurs, la fourniture de services de renseignements par tous procédés et moyens actuels et futurs, la fourniture de services d'annonces par tous procédés et moyens actuels et futurs ainsi que l'exploitation de la publicité sous toutes ses formes, par tous modes et à toutes fins, la collecte, l'acquisition, l'enrichissement, la gestion, le traitement, la commercialisation ou l'hébergement de données ou de fichiers de toute nature.

Son capital social s'élève à 4 005 038 115 euros, divisé en 267 002 541 actions de 15 euros de valeur nominale, toutes de même catégorie, entièrement libérées.

PJSA est une filiale à 100% de la société Solocal Group.

PJSA n'a pas émis de valeurs mobilières autres que les actions composant son capital social.

PJSA ne fait pas appel public à l'épargne.

Son exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

1.1.3 Liens entre les sociétés

PJSA détenant à la date des présentes la totalité des actions d'AVAL et s'engageant à les détenir jusqu'à la réalisation de la fusion, la présente opération constitue une fusion-renonciation intégrale.

En conséquence, il n'y aura lieu ni à augmentation de capital de PJSA, ni à échange des actions d'AVAL contre des actions de PJSA conformément aux dispositions de l'article L 236-3 du Code de commerce, ni corrélativement à la détermination d'un rapport d'échange entre les actions d'AVAL d'une part, et les actions de PJSA d'autre part.

AVAL et PJSA n'ont pas de mandataire commun.

1.2 Motifs et buts de l'opération

La société A Vendre A Louer a été créée en 1986 dans l'optique de mettre à disposition auprès des particulier des petites annonces immobilières sur des supports papier et en ligne et de commercialiser auprès de professionnels la mise en valeur de ces annonces sur ses supports.

Après le lancement du site avendrealouer.fr en 1995, la société développe son parc de clients agences immobilières et est rachetée par Price Minister en 2007. En 2008, le site avendrealouer.fr devient le 2ème site immobilier de professionnels en France en termes d'audience.

Solocal Group acquiert A Vendre A Louer en mars 2011 afin de compléter sa gamme de services dans le domaine des petites annonces en ligne. La

C.P

même année, A Vendre A Louer lance une offre de commercialisation de visibilité de petites annonces immobilières (l'offre « Double Impact ») conjointement sur les sites Internet avendrealouer.fr et annoncesjaunes.fr, site édité par PJ SA.

Le marché de la publicité locale en ligne dans le secteur immobilier devrait être stable en 2013 et progresser en moyenne de 3% par an sur la période 2014-2018. C'est un marché mature dans lequel une concurrence forte est exercée par le leader SeLoger, la société A Vendre A Louer seule étant en quatrième position à égalité avec Explorimmo.

La part de marché d'A Vendre A Louer sur le segment des petites annonces immobilières en ligne, est seulement de 4%. Cette faible part de marché en valeur s'explique par un revenu moyen mensuel par annonceur immobilier largement inférieur à ses pairs (de l'ordre de 70 €/mois contre 390 €/mois pour le Se Loger) et par une volatilité plus forte des nouveaux clients.

Par contre, le nombre moyen d'annonces immobilières en ligne d'A Vendre A Louer est de l'ordre de 650 000 (-40% par rapport à Se Loger) et le nombre de visiteurs uniques de 1,6 million en moyenne mensuelle, soit la moitié de ceux de Se Loger. Il y a donc un décalage entre le niveau d'inventaire et d'audience relativement élevés d'A Vendre à Louer, d'une part, et le faible revenu moyen par annonceur d'où un potentiel de progression.

A Vendre A Louer doit devenir un site de recherche de biens immobiliers efficace pour les annonceurs et utile pour les internautes. Ainsi son audience pourra être davantage monétisée auprès de ses annonceurs.

De plus, A Vendre A Louer doit augmenter sa pénétration auprès des agences immobilières (estimée à 10% aujourd'hui). Or PJ SA dispose d'une clientèle dans ce secteur trois fois plus importante et dont l'appétence aux offres d'A Vendre A Louer est réelle.

L'ambition du groupe Solocal, comprenant, entre autres, l'ensemble A Vendre A Louer et PJ SA, est de devenir à horizon de trois ans , le n° 2 du marché de la publicité locale en ligne dans l'immobilier.

Par cette opération, A Vendre A Louer et PJ SA concrétisent leur ambition et accélèrent leur potentiel de croissance sur le marché de la publicité en ligne dans l'immobilier.

Trois chantiers majeurs vont être rendus possibles grâce au rapprochement entre les deux entités :

- Unification technique et en terme d'ergonomie des sites internet A Vendre A Louer et AnnoncesJaunes (édité par PJ SA) pour créer un acteur d'envergure nationale disposant d'une forte visibilité et d'une richesse de contenus.
- Portage commercial par des vendeurs dédiés au marché immobilier de PJ SA de l'offre « Double Impact » enrichie de nouveaux services, comprenant la diffusion des petites annonces sur pagesjaunes.fr, annoncesjaunes.fr et avendrealouer.fr
- Accès facilité de l'ensemble des clients immobiliers du groupe à de nouvelles offres développées actuellement par AVAL telles que le courtage de mandats et des solutions de plates formes de ventes communautaires de biens immobiliers.

C.P

Ainsi, PJSA pourra s'appuyer sur le savoir-faire d'AVAL dans la conception et la réalisation d'offres de petites annonces en ligne notamment visibles sur le site avendrealouer.fr. En outre PJSA bénéficiera de l'expertise développée par AVAL dans l'hébergement de plate-formes de diffusion de petites annonces immobilières. Ce savoir faire et cette expertise sont nécessaires au renforcement de la position de PJSA sur le marché publicitaire local desprofessionnels de l'immobilier et au développement de nouvelles offres commerciales et sectorielles. Cette opération permettra ainsi à PJSA de bénéficier des points forts développés par AVAL.

Telles sont les raisons qui ont conduit à arrêter le principe de l'opération de fusion simplifiée par absorption par PSJA d'AVAL (la « **Fusion** »).

1.3 Comptes des sociétés intéressées retenus pour établir les conditions de la Fusion

Les conditions de la Fusion ont été établies sur la base des comptes d'AVAL et de PJSA arrêtés au 31.12.2012 et certifiés sincères par les Commissaires aux comptes qui figurent en **Annexe 1.3** des présentes ainsi que sur la valeur d'acquisition des titres AVAL auprès de Solocal Group en date du 29 novembre 2013.

1.4 Principes de valorisation

Conformément aux dispositions du règlement 2004-01 du 4 mai 2004 du Comité de la Réglementation Comptable, s'agissant d'une opération de restructuration interne, les éléments d'actif et de passif sont transmis à leur valeur comptable au 31 décembre 2012.

Sur cette base, la valeur nette comptable du patrimoine transmis par A Vendre A Louer représente un actif net de 2 590 000 euros, ainsi qu'il résulte des désignations et évaluations des éléments d'actif et de passif transférés mentionnées aux articles 3 et 4 ci-après.

2. FUSION PAR ABSORPTION DE A VENDRE A LOUER PAR PAGESJAUNES

AVAL transmet à PJSA, ce qui est accepté par PJSA, l'ensemble de ses actifs et passifs composant son patrimoine selon les garanties ordinaires de fait et de droit, dans les conditions, modalités et sous les réserves précisées ci-après, étant précisé:

- que, conformément à l'article L. 236-11 du Code de commerce, PJSA détenant à ce jour la totalité des actions d'AVAL et s'engageant à les conserver jusqu'à la réalisation définitive de la Fusion, il n'y a lieu à approbation de la Fusion par l'assemblée générale extraordinaire des sociétés ;

- que les actifs apportés à PJSA et les passifs pris en charge par elle décrits et énumérés ci-après, étaient compris dans le patrimoine d'AVAL à la date du 31 décembre 2012 retenue pour l'établissement des conditions de la Fusion, et qu'ils ont pu évoluer depuis ;

- que la Fusion prendra effet rétroactivement au 1er janvier 2013 et que, corrélativement, les résultats de toutes les opérations actives et passives, effectuées par AVAL à compter du 1er janvier 2013 jusqu'à la date de signature des déclarations de régularité et de conformité,

C.P

soit au plus tard le 31 décembre 2013 (la « **Date de Réalisation** »), seront exclusivement au profit ou à la charge de PJSA et considérées comme accomplies par PJSA, d'un point de vue comptable, depuis la même date ;

- que l'énumération qui va suivre est par principe non limitative, la présente Fusion constituant une transmission universelle des éléments actifs et passifs composant le patrimoine d'AVAL à la Date de Réalisation ;

- que, du seul fait de la réalisation de la Fusion, et de la transmission universelle du patrimoine d'AVAL qui en résultera, l'ensemble des actifs et passifs seront transférés à PJSA dans l'état où ils se trouveront à la Date de Réalisation.

En outre, la Fusion est consentie et acceptée aux charges, clauses et conditions et moyennant les attributions stipulées ci-après.

3. DESIGNATION ET EVALUATION DES ELEMENTS D'ACTIF TRANSMIS PAR A VENDRE A LOUER

Par convention, l'ensemble des éléments d'actif et de passif de la société A Vendre A Louer sont présentés en milliers d'euros.

La Fusion comprend l'ensemble des éléments d'actifs figurant au bilan d'A Vendre A Louer arrêté au 31 décembre 2012 à savoir :

3.1 Actif immobilisé

3.1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles transmises par A Vendre A Louer comprennent :

	Montant brut	Amortissement / Provision	Montant net
- Concessions et droits similaires	**1 018 K €**	**216 K €**	**802 K €**
- Fonds commercial	**11 561 K €**	**6 122 K €**	**5 439 K €**
- Autres Immobilisations incorporelles	**376 K €**	**0 €**	**376 K €**

Lesdites immobilisations corporelles sont transmises pour une valeur totale de : 6 617 milliers d' euros

C.P

3.1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles transmises par A Vendre A Louer comprennent :

	Montant brut	Amortissement / Provision	Montant net
- Agencements et installations, matériel informatique et de bureau	**201 K €**	**86 K €**	**115 K €**

Lesdites immobilisations corporelles sont transmises pour une valeur totale de : 115 milliers d' euros

3.1.3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières transmises par A Vendre A Louer comprennent :

	Montant brut	Amortissement / Provision	Montant net
- Autres	**98 K €**	**0 K €**	**98 K €**

Lesdites immobilisations financières sont transmises pour une valeur totale de : 98 milliers d'euros

3.2 Actif circulant

Les éléments d'actif circulant transmis par A Vendre A Louer comprennent :

	Montant brut	Amortissement / Provision	Montant net
- Créances clients et comptes rattachés	**897 K €**	**158 K €**	**639 K €**
- Créances diverses	**246 K €**	**0 K €**	**246 K €**
- Disponibilités	**55 K €**	**0 K €**	**55 K €**
- Charges constatées d'avance	**126 K €**	**0 K €**	**126 K €**

Lesdits éléments d'actif circulant sont transmis pour une valeur totale de : 1 166 milliers d' euros

C.P

LES ACTIFS TRANSFERES PAR A VENDRE A LOUER S'ELEVENT DONC A UN MONTANT TOTAL DE : 7 996 milliers d'euros

4. PRISE EN CHARGE DU PASSIF D'A VENDRE A LOUER

La Fusion est consentie et acceptée moyennant la prise en charge par PagesJaunes de l'ensemble des éléments de passif d'A Vendre A Louer, à savoir, conformément à son bilan arrêté au 31 décembre:

4.1.1 Provisions

Les provisions transmises par A Vendre A Louer comprennent : NEANT

4.1.2 Dettes

ELEMENTS TRANSMIS	Total en milliers d'euros
Emprunts et dettes financières diverses	3 582 K €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 006 K €
Dettes fiscales et sociales	682 K €
Autres dettes	17 K €

Le montant global des dettes s'élève à un montant total de : 5 287 milliers d'euros

4.1.3 Produits constatés d'avance

ELEMENTS TRANSMIS	Total en milliers d'euros
Produits constatés d'avance	119 K €

LES PASSIFS PRIS EN CHARGE PAR PAGESJAUNES S'ELEVENT DONC A UN MONTANT TOTAL DE : 5 406 milliers euros

4.2 Détermination de l'actif net transmis par A VENDRE A LOUER

Sur la base du bilan d'A Vendre A Louer arrêté au 31 décembre 2012

- les éléments d'actifs sont transmis par A Vendre A Louer pour une valeur de : **7 996 milliers d'euros**

- le passif pris en charge par PagesJaunes s'élève à la somme de : **5 406 milliers d'euros**

C.P

L'actif net transmis par A VENDRE A LOUER s'élève donc à : 2 590 milliers d'euros

4.3 Engagements hors bilan

Indépendamment de l'actif et du passif ci-dessus désignés, PagesJaunes bénéficiera, le cas échéant, des engagements reçus par A Vendre A Louer visés dans les comptes d'A Vendre A Louer à la date du 31 décembre 2012 et sera substituée à A Vendre A Louer dans la charge des engagements donnés par cette dernière, visés dans lesdits comptes.

4.4 Propriété et jouissance

4.4.1 PJSA sera propriétaire et entrera en possession des biens et droits transmis par AVAL à la Date de Réalisation.

4.4.2 Conformément aux dispositions de l'article L. 236-3 du Code de commerce, PJSA accepte dès maintenant, de prendre, à la Date de Réalisation, les éléments transmis tels qu'ils existeront alors.

Jusqu'au jour où la Fusion sera devenue définitive, AVAL s'oblige à gérer les biens et droits transmis avec les mêmes principes, règles et conditions que par le passé, à ne prendre aucun engagement important ou pouvant affecter la propriété ou la libre disposition des éléments d'actif qui y sont attachés ou susceptible d'emporter un changement significatif dans la situation financière d'AVAL le tout sans l'accord préalable de PJSA.

4.5 Charges et conditions générales de la Fusion

Dans le cadre de la Fusion, PJSA devra payer en l'acquit d'AVAL le passif de cette société, dans les termes et conditions où il est et deviendra exigible, comme A Vendre A Louer est tenue de le faire.

Le passif d'AVAL et les engagements hors bilan d'AVAL seront supportés par PJSA, laquelle sera débitrice de ces dettes en lieu et place d'AVAL, sans que cette substitution entraîne novation à l'égard des créanciers.

En conséquence, conformément aux dispositions de l'article L. 236-14 du Code de commerce, les créanciers de PJSA et d'AVAL dont la créance sera antérieure à la publication du présent projet de fusion pourront faire opposition dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication de ce projet.

La Fusion est en outre consentie et acceptée aux charges et conditions suivantes :

4.5.1 PJSA sera tenue ou, selon le cas, bénéficiaire de l'ensemble des stipulations relatives à AVAL figurant dans le présent traité de Fusion.

4.5.2 PJSA prendra les biens et droits transmis dans l'état où ils se trouveront à la Date de Réalisation, sous les garanties ordinaires et de droit en pareille matière.

PJSA sera, à compter de la Date de Réalisation, purement et simplement substituée dans tous les droits et obligations d'AVAL.

C.P

4.5.3 PJSA supportera toutes les charges et obligations relatives aux biens et droits transférés postérieures à la Date de Réalisation (impôts, contributions, taxes, etc.) auxquels les biens ou les activités transmis peuvent ou pourront être assujettis, et reprendra tous les engagements d'ordre fiscal et social pris par AVAL.

4.5.4 PJSA sera tenue de continuer jusqu'à leur expiration ou résiliera à ses frais tous les contrats auxquels AVAL est partie.

PJSA supportera le coût des primes et redevances afférentes, y compris les frais des avenants à établir.

4.5.5 PJSA procèdera, le cas échéant, aux différentes formalités nécessaires en vue de l'obtention, entre autres, des autorisations ou permissions administratives, d'habilitations gouvernementales.

4.5.6 PJSA sera subrogée dans le bénéfice de tous droits, ainsi que dans le bénéfice et la charge de tous contrats, traités, conventions, marchés, conclus par AVAL avec toutes administrations et tous tiers, ainsi que dans le bénéfice et la charge de toutes autorisations ou permissions administratives qui auraient été consenties à AVAL ;

4.5.7 PJSA aura, à compter de la Date de Réalisation, tout pouvoir pour, aux lieu et place d'AVAL, intenter ou poursuivre toutes actions judiciaires et procédures arbitrales, donner tous acquiescements à toutes décisions, recevoir ou payer toutes sommes dues en suite de ces actions, procédures et décisions.

4.5.8 Elle subira la charge de toutes garanties qui auraient pu être conférées relativement au passif par elle pris en charge.

Elle sera tenue également, et dans les mêmes conditions, à l'exécution des engagements, sûretés et cautions pris par AVAL et bénéficiera de toutes contre-garanties y afférentes.

Dans le cas où il se révélerait une différence, en plus ou en moins, entre les passifs énoncés ci-dessus et les sommes réclamées par les tiers et reconnues exigibles, PJSA sera tenue d'acquitter ou bénéficiera de tout excédent éventuel sans revendication possible de part et d'autre. Il en sera de même en cas d'insuffisance des provisions comprises dans le passif pris en charge.

4.5.9 Jusqu'à la Date de la Réalisation, AVAL acquittera et percevra toute somme due ou exigible.

4.5.10 PJSA remplira toutes les formalités requises en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des divers éléments d'actif ou droits transférés dans le cadre de la Fusion, tous pouvoirs étant donnés à cet effet au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes.

AVAL s'oblige à fournir à PJSA tous les renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits dans le cadre de la Fusion et l'entier effet de la présente convention.

PJSA et AVAL s'efforceront de faire en sorte que le transfert des actifs faisant l'objet de la Fusion soit rendu opposable à tout cocontractant, ayant-droit ou tiers, dans la mesure du possible préalablement à la Date de Réalisation.

C.P

4.5.11 PJSA se conformera aux lois, décrets et arrêtés, règlements et usages concernant l'exploitation des biens et activités transmis.

4.5.12 La réalisation définitive de la présente Fusion entraînera en application des dispositions des articles L. 1224-1, 2134-10, 1234-12 et 1234-7-12 du Code de travail, le transfert automatique des contrats de travail des membres du personnel d'AVAL à la Date de Réalisation et dont une liste, établie à la date des présentes, figure en **Annexe 4.5.12**.

AVAL s'oblige à remettre et à livrer à PJSA, dès la Date de Réalisation, tous les biens et droits ci-dessus transmis, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant et plus généralement à apporter toute assistance pour la reprise de l'exploitation des biens et activités transmis.

4.5.13 En ce qui concerne les marques comprises dans la Fusion :

- PJSA disposera seule de la propriété et de tous droits y afférents, à compter de la Date de Réalisation. En conséquence, à compter de cette date, PJSA aura seule le droit de les exploiter librement comme bon lui semblera et à ses risques et profits sur toute l'étendue du territoire où ces éléments incorporels sont ou seront protégés, étant toutefois précisé que PJSA sera substituée et subrogée dans tous les droits et obligations relevant de conventions relatives à ces éléments incorporels conclues avec des tiers.

 PJSA aura également le droit dans ce territoire, et à compter de cette date, d'entreprendre, de reprendre ou de continuer à son nom, à ses frais, risques et profits tant en demande qu'en défense, tous droits, instances, procédures ou actions relatifs à ces éléments incorporels.

- Le représentant d'AVAL déclare qu'à sa connaissance les marques apportées par cette société ne font l'objet, à la date des présentes, d'aucune contestation en ce qui concerne leur propriété ou leur exploitation, ni d'aucune mutation de propriété ou de concession de licence ou convention relative à leur exploitation.

- PJSA sera substituée dans tous les droits et obligations résultant des concessions de marques et des droits d'usage dont AVAL a le bénéfice. Le représentant d'AVAL déclare que AVAL déploie ses meilleurs efforts pour que les concédants donnent leur accord à cette substitution au profit de PJSA.

5. ABSENCE DE RAPPORT D'ECHANGE DES DROITS SOCIAUX - MONTANT PREVU DU BONI DE FUSION

PJSA détenant à ce jour la totalité des actions d'AVAL et s'engageant à les conserver jusqu'à la réalisation définitive de la fusion, il ne sera pas établi de rapport d'échange. Il n'y aura donc pas lieu à émission d'actions nouvelles de PJSA, ni à augmentation de son capital en conséquence de la Fusion. Les actions d'AVAL seront donc annulées purement et simplement.

Montant prévu du boni de fusion

Le montant de l'actif net transmis par A VENDRE A LOUER s'élevant à	2 590 000 euros
et la valeur des titres d'A VENDRE A LOUER dans les comptes de PagesJaunes s'élévant à	1 000 000 euros

C.P

la différence représente le boni de fusion et s'élève à 1 590 000 euros

Le boni de fusion sera, conformément aux principes comptables en vigueur, comptabilisé dans les capitaux propres de PagesJaunes.

6. DISSOLUTION D' A VENDRE A LOUER -

Conformément à l'article L. 236-3 du Code de commerce, la réalisation de la Fusion entraînera la dissolution sans liquidation d'AVAL et la transmission universelle de son patrimoine à PJSA.

7. DECLARATIONS ET OBLIGATIONS FISCALES

L'Absorbante a déposée une demande d'agrément pour un report des déficits antérieurs non encore déduits par l'Absorbée, conformément aux dispositions de l'article 209 II du code général des impôts. Elle s'engage d'ores et déjà à respecter les conditions subordonnant l'octroi de ce dernier.

Par ailleurs, l'Absorbante et l'Absorbée déclarent chacun en ce qui le concerne :

- l'Absorbante et l'Absorbée sont des sociétés ayant leur siège social en France, relevant du statut fiscal des sociétés de capitaux et comme telles passibles de l'impôt sur les sociétés ;
- en matière d'impôt sur les sociétés, l'Absorbante et l'Absorbée entendent placer l'opération de fusion sous le régime fiscal de faveur des fusions prévu par l'article 210-A du Code général des impôts ;
- en matière de droits d'enregistrement, l'Absorbante et l'Absorbée entendent placer la Fusion sous le régime spécial prévu aux articles 816-I et 817 A du Code général des impôts.

En conséquence, les options et engagements relatifs au présent traité s'établissent ainsi qu'il suit :

7.1 Au regard des droits d'enregistrement

L'Absorbante n'est propriétaire d'aucun bien ou droit immobilier. La formalité de l'enregistrement sera effectuée au droit fixe de 500 euros en application des articles 816-I et 817 A du Code général des impôts.

7.2 Au regard de l'impôt sur les sociétés

Les parties entendent invoquer sur le plan fiscal le bénéfice de la rétroactivité ainsi qu'il résulte des dispositions du présent traité de fusion.

La présente fusion devant prendre effet au 1er janvier 2013, les résultats de l'Absorbée réalisés depuis cette date seront inclus dans le résultat fiscal de l'Absorbante.

Pour assurer à la Fusion le bénéfice du régime de l'article 210 A du Code général des impôts, l'Absorbante s'engage à respecter l'ensemble des dispositions et prescriptions de l'article 210 A applicables au cas présent, et notamment :

- reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée chez l'Absorbée ;
- se substituer à l'Absorbée pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière ;
- calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables (et des titres du portefeuille qui leur sont assimilés en application des dispositions de l'article 210 A 6. du Code

C.P

général des impôts) qui lui sont apportées d'après la valeur que ces éléments avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de l'Absorbée ;

- réintégrer dans ses bénéfices imposables à l'impôt sur les sociétés, dans les conditions et délais fixés au d de l'article 210 A-3 du Code général des impôts, les plus-values dégagées par la Fusion sur l'apport des biens amortissables, sans omettre de rattacher au résultat de l'exercice même de cession la fraction non encore réintégrée des plus-values afférentes aux biens cédés avant l'expiration de la période de réintégration ;
- les éléments de l'actif immobilisé étant transmis pour leur valeur nette comptable, l'Absorbante s'engage, conformément aux prescriptions de l'instruction administrative du 30 décembre 2005 n°4 I-1-05, reprise au BOFiP sous la référence BOI-IS-FUS-30-20-20120912, à reprendre au bilan les écritures comptables de l'Absorbée concernant ces éléments (valeur d'origine, amortissements, provisions pour dépréciation, valeur nette) et à calculer les dotations aux amortissements à partir des valeurs d'origine qu'avaient ces éléments dans les écritures de l'Absorbée.;
- respecter les engagements souscrits, le cas échéant, par l'Absorbée en ce qui concerne les titres reçus dans le cadre de la Fusion qui proviennent d'opérations antérieures de scission ou d'apports partiels d'actifs ou autres opérations de restructurations ;
- inscrire à son bilan les éléments autres que des immobilisations (ou des biens qui leur sont assimilés en application des dispositions de l'article 210 A 6. du Code général des impôts) compris dans l'apport pour la valeur que ces éléments avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de l'Absorbée ou, à défaut, rattacher au résultat de l'exercice de la réalisation de la Fusion le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de l'Absorbée.

L'Absorbante s'engage, en outre, à joindre à sa déclaration de résultats aussi longtemps que nécessaire un état de suivi des plus-values en sursis d'imposition conforme au modèle fourni par l'administration faisant apparaître, pour chaque nature d'élément compris dans l'apport, les renseignements nécessaires au calcul du résultat imposable de la cession ultérieure des éléments considérés, et la valeur du boni de fusion mentionné au troisième alinéa du 1 de l'article 210 A du Code général des impôts, conformément à l'article 54 septies I du Code général des impôts et à l'article 38 quindecies de l'annexe III au même Code.

L'Absorbée s'engage également à joindre ledit état de suivi des plus-values en sursis d'imposition à la déclaration de résultat de l'exercice de cessation qui doit être souscrite dans les 60 jours de la publication de la Fusion.

L'Absorbante inscrira aussi les plus-values dégagées sur les éléments d'actif non amortissables compris dans l'apport, et dont l'imposition a été reportée, dans le registre prévu à l'article 54 septies II du Code général des impôts.

En outre, en tant que de besoin, l'Absorbante s'engage à procéder elle-même, à concurrence de la fraction desdites sommes restant à rapporter à la date d'effet de la Fusion, à la réintégration des subventions d'équipement qu'avait obtenues l'Absorbée pour le financement des immobilisations apportées. L'Absorbante s'engage à échelonner cette réintégration sur les durées prescrites par l'article 42 septies du Code général des impôts.

C.P

7.3 Au regard de la taxe sur la valeur ajoutée

En application de l'article 257 bis du Code général des Impôts "*les livraisons de biens, les prestations de services et les opérations mentionnées aux 6° et 7° de l'article 257, réalisées entre redevables de la taxe sur la valeur ajoutée, sont dispensées de celle-ci lors de la transmission à titre onéreux ou à titre gratuit, ou sous forme d'apport à une société, d'une universalité totale ou partielle de biens*".

La Fusion portant transfert d'une universalité de biens entre redevables de la taxe sur la valeur ajoutée ("**TVA**"), bénéficiera de la dispense de TVA prévue par les dispositions de l'article 257 bis du Code général des impôts.

L'Absorbante sera réputée continuer la personne de l'Absorbée notamment à raison des régularisations prévues à l'article 207 de l'Annexe II au Code général des impôts qui auraient été exigibles si l'Absorbée avait continué à utiliser les biens transmis.

L'Absorbante et l'Absorbée mentionneront, conformément à l'article 287, 5-c du Code général des impôts, le montant hors taxe de la transmission sur leur déclaration respective de chiffre d'affaires souscrite au titre de la période au cours de laquelle l'opération a été réalisée, sur la ligne "autres opérations non imposables".

L'Absorbée déclare transférer purement et simplement à l'Absorbante, qui sera ainsi subrogée dans tous ses droits et obligations, le crédit de taxe sur la valeur ajoutée dont elle disposera éventuellement à la date où elle cessera juridiquement d'exister.

7.4 Au regard des taxes annexes

Au regard des taxes annexes, l'Absorbante sera, le cas échéant, subrogée dans tous les droits et obligations de l'Absorbée en ce qui concerne les dispositions légales relatives à :
-la contribution sociale de solidarité des sociétés,
-la participation des employeurs à la formation professionnelle continue,
-la taxe d'apprentissage,
-la taxe professionnelle,

- En vertu du principe selon lequel la contribution économique territoriale est due pour l'année entière par le redevable qui exerce l'activité imposable au 1er janvier, l'Absorbée demeurera redevable de la contribution économique territoriale pour l'année 2012.

7.5 Opérations antérieures

L'Absorbante déclare reprendre, le bénéfice et/ou la charge de tous engagements d'ordre fiscal qui auraient pu être antérieurement souscrits par l'Absorbée à l'occasion d'opérations de fusion, de scission, d'apport partiel d'actif ou de toutes opérations assimilées, soumises au régime fiscal de faveur des fusions issu de la loi du 12 juillet 1965, en matière de droits d'enregistrement et/ou d'impôt sur les sociétés ou soumises à tout autre report ou sursis d'imposition.

8. REMISE DE TITRES

Lorsque la présente convention sera devenue définitive, il sera remis à PagesJaunes tous les titres de propriété, actes, documents et autres pièces concernant les biens et droits apportés.

C.P

9. POUVOIRS - FRAIS - ELECTION DE DOMICILE

9.1 Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour faire les dépôts et publications prescrits par la loi, notamment en vue de faire courir, avant la tenue de l'assemblée générale appelée à statuer sur la présente convention, le délai accordé aux créanciers et, d'une manière générale, pour remplir toutes formalités légales et faire toutes significations ou notifications qui pourraient être nécessaires.

9.2 Pour l'exécution des présentes, les soussignés font ès-qualités élection de domicile aux sièges des sociétés qu'ils représentent.

9.3 Loi applicable - Litige

La Fusion est soumise à la loi française.

Tout litige auquel pourrait donner lieu l'exécution et/ou l'interprétation de la présente Fusion sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Nanterre.

Fait à Sèvres, le 29 novembre 2013 en quatre (4) exemplaires originaux :

PagesJaunes
représentée par Christophe Pingard

A Vendre A Louer
représentée par Xavier Dupont

C.P

Annexe 1.3
Comptes de A VENDRE A LOUER au 31 décembre 2012

COMPTES SOCIAUX

Exercice clos le 31 décembre 2012

C.P

BILAN (en milliers d'euros)

ACTIF	Notes	Brut	Amort. Prov.	31/12/2012	31/12/2011	Variation
Immobilisations incorporelles	3	12 955	(6 338)	6 617	5 734	883
Immobilisations corporelles	4	201	(86)	115	147	(32)
Immobilisations financières		98		98	98	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		13 255	(6 424)	6 831	5 979	852
Avances, acomptes versés/commandes		3		3		3
Créances		1 131	(158)	973	1 210	(238)
Disponibilités	7	64		64		64
TOTAL ACTIF CIRCULANT		1 197	(158)	1 039	1 210	(171)
Charges constatées d'avance	8	126		126	121	5
TOTAL ACTIF		14 579	(6 582)	7 996	7 310	686

PASSIF	Notes	31/12/2012	31/12/2011	Variation
Capital		11 600	11 600	
Réserve légale		8	8	
Report à nouveau		(8 251)	(7 631)	(620)
Résultat de l'exercice		(1 098)	(620)	(478)
Provisions réglementées		332		332
TOTAL CAPITAUX PROPRES	9	2 591	3 357	(767)
Dettes financières	10	3 582	1 936	1 646
Dettes auprès des établissements de crédit			7	(7)
Dettes financières diverses		3 582	1 928	1 654
Dettes d'exploitation	11	1 688	1 857	(170)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 006	1 307	(301)
Dettes fiscales et sociales		682	550	131
Autres dettes		17	6	11
Produits constatés d'avance	12	119	154	(35)
TOTAL DETTES D'EXPLOITATION		5 406	3 953	1 453
TOTAL PASSIF		7 996	7 310	686

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)

	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Chiffre d'affaire	13	5 535	4 891
Production immobilisée		611	171
Reprises sur amort. et provisions, transferts de charges		12	58
Autres produits			3
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		6 158	5 123
Autres achats et charges externes	14	4 396	3 612
Impôts, taxes et versements assimilés		101	71
Salaires et traitements		1 418	1 319
Charges sociales		738	598
Dotations sur immobilisations : aux amortissements		185	64
Dotations sur actif circulant : aux provisions		60	19
Autres charges		16	19
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		6 914	5 703
RESULTAT D'EXPLOITATION		(756)	(580)
Produits financiers			
Autres intérêts et produits assimilés			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS			
Intérêts et charges assimilées		8	15
Différences négatives de change			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES		8	15
RESULTAT FINANCIER		(8)	(15)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(764)	(595)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
Produits exceptionnels sur opérations en capital			
Reprises sur provisions et transferts de charges			
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		2	25
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		332	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES		334	25
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(334)	(25)
TOTAL DES PRODUITS		6 158	5 123
TOTAL DES CHARGES		7 256	5 743
RESULTAT NET		(1 098)	(620)

C.P

ANNEXE

Sommaire

1. Présentation de l'activité de la Société et événements importants 5
2. Règles et méthodes comptables 5
3. Immobilisations incorporelles 7
4. Immobilisations corporelles 7
5. Clients et comptes rattachés 7
7. Disponibilités 8
8. Comptes de régularisation actifs 8
10. Dettes financières 8
11. Dettes d'exploitation 8
12. Comptes de régularisation passifs 9
13. Chiffre d'affaires 9
14. Autres achats et charges externes 9
Les deux postes les plus importants sont ceux constitués par : 10
- les charges de marketing et de publicité ; ces dépenses ont pour objectif d'accroître le trafic sur les sites internet exploités par la Société ; 10
- les dépenses de sous-traitance, incluant notamment les dépenses techniques (location et hébergement des serveurs informatiques, bande passante internet, prestations de services...). 10
15. Effectifs 10
16. Reprises et dotations aux amortissements et provisions d'exploitation 10
17. Résultat financier 10
18. Résultat exceptionnel 11
19. Impôts sur les bénéfices 11
20. Etat des charges à payer et des factures à recevoir 11
21. Engagements hors bilan - DIF 11
22. Parties liées 12
23. Evénements post clôture 12
24. Consolidation 12

C.P

La présente annexe fait partie intégrante des comptes de l'exercice de 12 mois, clos au 31 décembre 2012 de la société A Vendre A Louer (ci-après la « Société ») dont le total du bilan se monte à 7 996 milliers d'euros et le compte de résultat, présenté sous forme de liste, dégage une perte de 1 098 milliers d'euros.

1. Présentation de l'activité de la Société et événements importants

La société, créée en mai 2007, a bénéficié en date du 29 juin 2007, de la part de la société Groupe A Vendre A Louer (ci-après « GAVAL »), d'un apport partiel d'actifs, placé sous le régime des scissions. Cet apport a porté sur la branche d'activité constituée des éléments suivants :

- l'édition, la gestion et l'exploitation de sites internet permettant la mise en relation d'acheteurs et de vendeurs de biens immobiliers ;
- le titre de presse « A Vendre A Louer », journal d'annonces immobilières diffusé en kiosque ;
- le logiciel de gestion d'agences immobilières, Aptalis ;
- une activité de web agency.

Cet ensemble permet à la Société d'offrir à la clientèle professionnelle des agences immobilières une offre complète de services, la positionnant ainsi comme un partenaire privilégié.

Simultanément la Société a fait l'objet d'une acquisition, en date du 29 juin 2007, de la part du Groupe PriceMinister, qui souhaitait se développer dans le secteur de la petite annonce immobilière.

La société a été rachetée par PagesJaunes Groupe le 1er Avril 2011 et a ainsi intégré le « Cash Pooling » du groupe. Dans ce contexte, PagesJaunes Groupe a signé avec A Vendre A Louer une convention de trésorerie qui permet à cette dernière de disposer de manière fluide des fonds nécessaires en cas de besoin de trésorerie.

2012 : Evénements importants

Aucun fait marquant n'est à signaler sur l'exercice 2012.

2. Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité d'exploitation ;
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissements et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

• Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. En application du règlement CRC02-10, des tests de dépréciation portant sur les actifs à durée d'utilité indéterminée sont réalisés à la date de clôture afin de déterminer s'il existe des pertes de valeur. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur nette comptable est supérieure à la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée chaque année sur la base d'une approche multicritères (notamment par référence aux flux futurs de trésorerie, par référence aux comparables...).

Les immobilisations incorporelles qui correspondent aux projets développés sont évaluées à leur coût de réalisation et amorties à compter de leur date d'achèvement sur une période fonction de la durée d'utilisation prévisible selon le mode linéaire sur le plan économique, laquelle n'excède généralement pas 3 ans
Les frais de développement sont immobilisés dès qu'il est démontré :

- l'intention et la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise ;

- et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les frais de développement ne répondant pas aux critères décrits ci-dessus sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.En 2012, A Vendre A Louer a immobilisé pour un montant de 547158 € correspondant aux projets Aptalis, pour 235 631 €, à la refonte du site A vendre A louer pour un montant de 311 527

• Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). La durée d'amortissement est fonction de la nature des immobilisations :

- matériel informatique	3 à 5 ans
- agencements et aménagements	durée résiduelle du bail
- mobilier	10 ans

• Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute comptable.

• Chiffre d'affaires

La Société diffuse des annonces émanant d'agences immobilières sur les trois sites internet fixe qu'elle exploite, Avendrealouer.fr, Lesiteimmobilier.com et 123immo.com, et depuis 2011 sur l'internet mobile via son application Smartphone et perçoit à ce titre des abonnements. Le chiffre d'affaires est reconnu linéairement sur la période de diffusion des annonces.

Outre la diffusion d'annonces, elle propose une offre de logiciel de gestion destinée aux agences immobilières et perçoit à ce titre des abonnements qui sont reconnus en chiffre d'affaires linéairement en fonction de leur durée.

Par ailleurs, la Société propose aux agences immobilières un service de création de sites internet ; le chiffre d'affaires de cette activité est constaté à la livraison.

Les revenus issus de la vente d'espaces publicitaires sur les sites de la Société sont comptabilisés lors de leur diffusion. La Société faisant appel à une régie publicitaire externe, le chiffre d'affaires est reconnu sur la base des rapports émis par cette régie et pour le montant net des commissions de régie.

Depuis Décembre 2011, la société partage ses locaux avec les équipes d'AnnoncesJaunes. En conséquence, la société génère, depuis cette date un chiffre d'affaires de produits annexes liés à la refacturation d'une partie du loyer et des frais généraux.

Estimations

Dans le cadre du processus d'établissement des comptes, l'évaluation de certains postes du bilan nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations et appréciations. Il s'agit notamment de la valorisation des immobilisations incorporelles. Ces hypothèses, estimations et appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'établissement des comptes, qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

C.P

3. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles ont évolué de la manière suivante au cours de l'exercice :

(en milliers d'euros)	31-déc.-11	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres mouvements	31-déc.-12
Concessions et Droits similaires		175			175
Logiciels acquis	43	253			296
Logiciels créés	140	407			547
Fonds commercial	11 561				11 561
Immobilisations incorporelles en cours	171	611		(407)	376
Total valeur brute	**11 916**	**1 446**		**(407)**	**12 955**
Total amortissements et provisions	(6 182)	(156)			(6 338)
Total valeur nette	**5 734**	**1 290**		**(407)**	**6 617**

Les immobilisations incorporelles correspondent principalement au fonds de commerce résultant de l'opération d'apport partiel d'actifs dont a bénéficié la Société au cours du mois de juin 2007 (voir § 1 – présentation de l'activité de la Société et événements importants). Une provision a été constituée au 31 décembre 2010 sur cet actif, sur la base des perspectives de la Société. Les immobilisations incorporelles correspondent également aux frais de développement capitalisés avec notamment la mise en production en 2012 du logiciel Aptalis (logiciel de visites virtueles)

4. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles ont évolué de la manière suivante au cours de l'exercice :

(en milliers d'euros)	31-déc.-11	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres mouvements	31-déc.-12
Matériel informatique	86				86
Aménagements, agencements	62				62
Mobilier de bureau	58		(5)		53
Immobilisations en cours					
Total valeur brute	**206**		**(5)**		**201**
Total amortissements et provisions	59	29	(2)		86
Total valeur nette	**147**	**(29)**	**(3)**		**115**

5. Clients et comptes rattachés

L'ensemble des éléments constituant ce poste présente une échéance à moins d'un an.

6. Créances d'exploitation

(en milliers d'euros)	31-déc.-2012 Brut	31-déc.-2011 Brut
Fournisseurs Avoir à recevoir	11	
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	218	221
Autres	7	47
Total	**236**	**268**

L'ensemble de ces créances présente une échéance à moins d'un an.

C.P

7. Disponibilités

(en milliers d'euros)	31-déc.-12	31-déc.-11
Disponibilités	63	(7)
Total	**63**	**(7)**

8. Comptes de régularisation actifs

(en milliers d'euros)	31-déc.-12	31-déc.-11
Charges constatées d'avance	126	121
Total	**126**	**121**

9. Capitaux propres

(en milliers d'euros)	31-déc.-11	Augmentation de capital	Autres	Affectation Résultat	Résultat	31-déc.-12
Nombre d'actions	*1 160 000*					*1 160 000*
Capital social	11 600					11 600
Prime d'émission	-					-
Réserve légale	8					8
Report à nouveau	(7 631)			(620)		(8 251)
Résultat	(620)			620	(1 098)	(1 098)
Provisions réglementées			332			332
Capitaux propres	**3 357**	**-**	**-**	**-**	**(620)**	**2 591**

10. Dettes financières

(en milliers d'euros)	31-déc.-12	31-déc.-11
Dettes auprès des établissements de crédit		7
Intérêts courus	1	1
Compte Courant Pages Jaunes Groupe	3 582	1 928
Total	**3 582**	**1 936**

11. Dettes d'exploitation

(en milliers d'euros)	31-déc.-12	31-déc.-11
Fournisseurs et comptes rattachés	1 006	1 307
Personnel	153	120
Organismes sociaux	204	175
Etat, impôts et taxes	325	255
Total	**1 688**	**1 857**

C.P

Toutes les dettes d'exploitation ont une échéance à moins d'un an.

12. Comptes de régularisation passifs

(en milliers d'euros)	31-déc.-12	31-déc.-11
Produits constatés d'avance	119	154
Total	**119**	**154**

13. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31-déc.-12	31-déc.-11
Abonnements diffusion annonces sur internet et option	4 373	4 198
Revenus publicitaires et de partenariats	700	535
Revenus de création de sites internet	41	49
Autres	60	109
Autres produits annexes	360	0
Total	**5 534**	**4 891**

La ligne « abonnements diffusion annonces sur internet et option » inclut, outre les revenus issus de la diffusion d'annonces sur Internet, les revenus provenant de la vente d'abonnement au logiciel de gestion d'agence immobilière, Aptalis, ces offres sont en effet généralement vendues comme une option à l'offre de diffusion d'annonces sur les sites internet exploités par la Société. Les autres produits annexes sont constitués de la refacturation à la société sœur PJSA des salaires des commerciaux à hauteur de 39k ainsi que le loyer et les charges afférentes pour 321 K€

14. Autres achats et charges externes

Les « autres achats et charges externes » se décomposent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31-déc.-12	31-déc.-11
Sous-traitance	912	1 257
Loyers, crédit-bail mobilier	515	300
Entretien, réparations	21	16
Prime d'assurance	4	4
Personnel extérieur à l'entreprise	436	327
Commissions	(6)	194
Honoraires	57	180
Publicité, marketing	2 272	1 194
Déplacements, missions et réceptions	45	40
Frais postaux et de télécommunication	49	50
Services bancaires	10	8
Autres charges	82	42
Total	**4 396**	**3 612**

Les deux postes les plus importants sont ceux constitués par :

- les charges de marketing et de publicité ; ces dépenses ont pour objectif d'accroître le trafic sur les sites internet exploités par la Société ;
- les dépenses de sous-traitance, incluant notamment les dépenses techniques (location et hébergement des serveurs informatiques, bande passante internet, prestations de services...).

15. Effectifs

L'effectif moyen employé pendant chacun des exercices clos le 31 décembre 2012 et 31 décembre 2011 est le suivant :

	Cadres	Employés	Total
31 décembre 2012	21	13	34
31 décembre 2011	15	13	28

16. Reprises et dotations aux amortissements et provisions d'exploitation

(en milliers d'euros)	31-déc.-2012	31-déc-2011
Provisions pour risques et charges	0	36
Dépréciation des actifs circulants	0	22
Total reprises	***0***	***58***
Dotations aux amortissements :		
- immobilisations incorporelles	156	46
- immobilisations corporelles	29	18
Provisions pour risques et charges	-	-
Dépréciation des actifs circulants	60	19
Total dotations	***245***	***83***

17. Résultat financier

(en milliers d'euros)	31-déc.-12	31-déc.-11
Produits financiers :		
- Différences de change	-	-
- Intérêts et produits assimilés	-	-
- Reprises s/ provisions et transfert de charges	-	-
- Autres produits financiers	-	-
Charges financières :		
- Différences de change	-	-
- Intérêts et charges assimilées	(8)	(15)
- Dotations aux amortissements et provisions	-	-
- Autres charges financières	-	-
Résultat financier	**(8)**	(15)

Les « intérêts et produits assimilés » sont constitués des intérêts provenant des avances en compte courant consenties par la Société mère, la société PagesJaunes Groupe.

C.P

18. Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	Produits	Charges	Résultat
Au 31 décembre 2012			
- Sur opérations de gestion	-	-	-
- Sur opérations en capital	-	(2)	(2)
- Amortissements et provisions	-	(332)	(332)
Total	**0**	**(334)**	**(334)**
Au 31 décembre 2011			
- Sur opérations de gestion	-	(25)	(25)
- Sur opérations en capital	-	-	-
- Amortissements et provisions	-	-	-
Total	**0**	**(25)**	**(25)**

Le résultat des opérations exceptionnelles est négatif à hauteur de 334 milliers d'euros compte tenu d'amortissement dérogatoire d'un montant de 332 milliers d'euros.

19. Impôts sur les bénéfices

(en milliers d'euros)	31-déc.-2012	31-déc.-2011
Impôt société	-	-
Crédit Impôt Recherche	-	-
Total	**-**	**-**

20. Etat des charges à payer et des factures à recevoir

(en milliers d'euros)	31-déc.-12	31-déc.-11
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (factures non parvenues)	227	464
Dettes fiscales et sociales	276	241
Autres charges à payer	0	0
Total des charges à payer	**503**	**705**

21. Engagements hors bilan - DIF

Engagement Hors Bilan

Engagements (en K€)	31-déc.-12	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Loyers : immobilier	687	458	229	-
Achats biens & services : Communication	468	468	-	-
Redevances de crédit bail à payer	70	25	45	-
Passif éventuels - EHB donnés	***1 225***	***951***	***274***	**-**
Locations simples - bailleur	412	275	137	-
Actifs éventuels - EHB reçus	***412***	***275***	***137***	-

Le crédit bail concerne la location de 5 véhicules qui engage la société jusqu'en 2016.

Dans le cadre de la cession de la société, un contrat de partenariat à été signé avec PriceMinister sur la communication.

Droit Individuel à la Formation

Les dépenses engagées au titre du DIF constituent une charge de la période et ne donnent donc lieu à aucun provisionnement mais mention est faite ici du volume d'heures à la clôture de l'exercice de la part ouverte des droits avec indication du volume d'heures n'ayant pas fait l'objet de demandes des salariés.

- Heures consommées par les salariés présents au 31/12/2012 — 20 H
- Solde DIF sur droits acquis au 31/12/2012 — 1 865 H

22. Parties liées

Les principaux postes du bilan et compte de résultat avec les parties liées sont détaillés ci-dessous :

Bilan (en milliers d'euros)	31-Déc.-2012	31-Déc.-2011
Actif		
Créances clients	57	2
Autres créances d'exploitation		71
Charges constatées d'avance	24	
Passif		
Dettes d'exploitations	326	276
Dettes financières	3 582	1 928

Compte de résultat (en milliers d'euros)	31-Déc.-2012	31-Déc.-2011
Produits		
Ventes de prestations et services	220	61
Produits des activités annexes	361	
Charges		
Charges d'exploitation	611	321
Charges financières	8	12

23. Evénements post clôture

Néant

24. Consolidation

La société est consolidée par intégration globale dans les comptes de PagesJaunes Groupe.

Annexe 1.3
Comptes de PagesJaunes Sa

PagesJaunes

Comptes annuels au 31 décembre 2012

C.P

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2012

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011	2012/2011
Prestations de services	982 960	1 018 526	-3,5%
Ventes de marchandises	2	130	-98,5%
Produits des activités annexes	5 944	4 126	44,1%
Production immobilisée	22 409	24 217	-7,5%
En cours de production	309	-97	-418,6%
Subventions d'exploitation recues	29	23	26,1%
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	6 354	7 295	-12,9%
Créances récupérées	122	96	27,1%
Autres produits	3 070	1 398	119,6%
Produits d'exploitation	**1 021 199**	**1 055 713**	**-3,3%**
Achats de prestations de services	141	687	-79,5%
Achats de sous-traitance	88 843	103 642	-14,3%
Variation de stock	-537	461	-216,5%
Achats non stockés de matières et fournitures	2 683	2 617	2,5%
Services extérieurs	33 746	34 535	-2,3%
Autres services extérieurs	89 967	102 578	-12,3%
Impôts, taxes et versements assimilés	27 849	26 023	7,0%
Salaires et traitements	212 581	197 642	7,6%
Charges sociales	101 749	91 810	10,8%
Autres charges	4 414	3 731	18,3%
Dotations aux amortissements et provisions :			
- sur immobilisatons incorporelles et corporelles	28 442	19 885	43,0%
- sur actif circulant	4 223	4 331	-2,5%
- pour risques et charges	7 426	4 884	52,0%
Charges d'exploitation	**601 527**	**592 826**	**1,5%**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**419 672**	**462 886**	**-9,3%**
Produits de participation	0	0	
Produits d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	16 456	13 222	24,5%
Reprises sur provisions et dépréciations et Transferts de charges	0	0	
Différences positives de change	0	0	
Produits nets	0	0	
Produits financiers	**16 456**	**13 222**	**24,5%**
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	2 316	2 608	-11,2%
Différences négatives de change	2	52	-96,2%
Intérêts débiteurs	0	0	
Dotations aux provisions	0	0	
Charges financières	**2 318**	**2 660**	**-12,9%**
RESULTAT FINANCIER	**14 138**	**10 562**	**33,9%**
RESULTAT COURANT	**433 810**	**473 448**	**-8,4%**
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	90	-100,0%
Produits exceptionnels sur opérations en capital	5	98	-94,9%
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	14 205	6 503	0,0%
Produits exceptionnels	**14 210**	**6 690**	**112,4%**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	30 354	1 001	2932,4%
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 350	1 141	18,3%
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	20 952	19 749	6,1%
Charges exceptionnelles	**52 656**	**21 891**	**140,5%**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**-38 446**	**-15 200**	**152,9%**
Participation des salariés	11 806	12 990	-9,1%
Impôt sur les bénéfices	147 199	159 577	-7,8%
RESULTAT NET	**236 359**	**285 681**	**-17,3%**

BILAN AU 31 décembre 2012

En milliers d'euros

ACTIF	NET 31/12/2011	BRUT	AMORTISS. PROVISION	NET 31/12/2012	2012/2011
FONDS DE COMMERCE	3 977 267	3 977 267	-	3 977 267	0
AUTRES	43 351	125 691	79 942	45 749	2 398
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**4 020 619**	**4 102 958**	**79 942**	**4 023 016**	**2 398**
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	22 743	84 279	62 296	21 983	-760
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**22 743**	**84 279**	**62 296**	**21 983**	**-760**
PARTICIPATIONS	4	4	-	4	9
PRETS PAGESJAUNES GROUPE	430 343	580 689	-	580 689	150 346
AUTRES TITRES IMMOBILISES	-	-	-	-	-
PRETS	24	77	-	77	53
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES	1 220	1 491	-	1 491	270
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**431 592**	**582 261**	**-**	**582 261**	**150 669**
ACTIF IMMOBILISE - TOTAL I	**4 474 954**	**4 769 498**	**142 238**	**4 627 260**	**152 307**
STOCKS ET EN COURS	**1 479**	**2 325**	**0**	**2 325**	**846**
AVANCES & ACOMPTES	**1 793**	**1 755**	**-**	**1 755**	**-38**
CREANCES CLIENTS	400 651	411 654	12 845	398 810	-1 841
FOURNISSEURS DEBITEURS	2 312	3 521	-	3 521	1 209
CREANCES FISCALES ET SOCIALES	12 813	11 009	0	11 009	-1 804
IMPOTS	0	1 106	-	1 106	1 106
CREANCES D'EXPLOITATION	**415 776**	**427 290**	**12 845**	**414 445**	**-1 331**
CREANCES DIVERSES	**388 579**	**298 858**	**-**	**298 858**	**-89 721**
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
DISPONIBILITES	**81**	**27**	**-**	**27**	**-53**
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	**102 668**	**4 807**	**-**	**4 807**	**-97 861**
ACTIF CIRCULANT - TOTAL II	**910 375**	**735 062**	**12 845**	**722 217**	**-188 158**
ECARTS DE CONVERSION ACTIF - TOTAL III	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
TOTAL GENERAL (I+II+III)	**5 385 329**	**5 504 559**	**155 092**	**5 349 477**	**-35 851**

PASSIF	NET 31/12/2011	NET 31/12/2012	2012/2011
CAPITAL	**4 005 038**	**4 005 038**	**-**
RESERVE LEGALE	112 939	127 223	14 284
AUTRES RESERVES	2	2	-
RESERVES PLUS VALUE LONG TERME	-	-	-
RESERVES	**112 940**	**127 224**	**14 284**
REPORT A NOUVEAU	**1 809**	**864**	**-946**
RESULTAT DE L'EXERCICE	**285 681**	**236 359**	**-49 321**
PROVISIONS REGLEMENTEES	**28 489**	**35 237**	**6 748**
CAPITAUX PROPRES - TOTAL I	**4 433 958**	**4 404 722**	**-29 236**
PROVISIONS POUR RISQUES	**6 358**	**6 281**	**-78**
PROVISIONS POUR CHARGES	**51 456**	**59 394**	**7 938**
PROVISIONS POUR RISQUES - TOTAL II	**57 814**	**65 675**	**7 861**
CONCOURS BANCAIRES COURANTS	1 467	822	-645
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	25	25	0
DETTES FINANCIERES	**1 492**	**847**	**-645**
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDE	0	0	0
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	77 362	62 757	-14 605
CLIENTS CREDITEURS	1	0	-1
DETTES SOCIALES	104 591	110 284	5 693
DETTES FISCALES	86 042	85 681	-361
DETTES D'EXPLOITATION	**267 996**	**258 722**	**-9 274**
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHE:	179	291	113
AUTRES	807	369	-438
DETTES FISCALES (I S)	3 206	0	-3 206
DETTES DIVERSES	**4 192**	**661**	**-3 531**
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	**619 876**	**618 850**	**-1 026**
DETTES - TOTAL III	**893 557**	**879 080**	**-14 476**
ECARTS DE CONVERSION PASSIF - TOTAL IV	**-**	**-**	**-**
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	**5 385 329**	**5 349 477**	**-35 851**

C.P

ANNEXE

Comptes annuels au 31 décembre 2012

1 • DESCRIPTION DE L'ACTIVITE *2*

2 • RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES *2*

2.1 – Principes de prise en compte des produits et des charges 2

2.2 – Immobilisations incorporelles 2

2.3 – Immobilisations corporelles 3

2.4 – Immobilisations financières 3

2.5 – Stocks et en-cours de production 3

2.6 – Créances clients 3

2.7 – Disponibilités 3

2.8 – Provisions pour risques et charges 3

2.9 – Produits et charges constatés d'avance 4

2.10 – Résultat financier 4

2.11 – Frais de publicité et assimilés 4

3 • COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT *5*

3.1 – Immobilisations incorporelles 5

3.2 - Immobilisations corporelles 5

3.3 - Immobilisations financières 6

3.4 - Stocks et en-cours 6

3.5 - Provisions pour dépréciation des créances 6

3.6 - Créances à plus et moins d'un an 6

3.7 – Autres créances 7

3.8 - Trésorerie nette 7

3.9 - Charges constatées d'avance 7

3.10 - Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan 8

3.11 - Capital social et capitaux propres 8

3.12 - Provisions pour risques et charges 8

3.13 - État des échéances des dettes 10

3.14 - Charges à payer incluses dans les postes du bilan 11

3.15 - Ventilation du chiffre d'affaires 11

3.16- Résultat financier 11

3.17- Résultat exceptionnel 11

3.18 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices 12

4 • AUTRES INFORMATIONS *12*

4.1 - Fiscalité - Situation fiscale latente et différée 12

4.2 - Contentieux 12

4.3 - Engagements hors bilan 14

4.4 - Rémunérations allouées aux membres des organes d'Administration et de Direction 15

4.5 - Effectifs 15

4.6 - Entreprises liées 15

4.7 - Consolidation 16

4.8 - Intégration fiscale 16

4.9 - Evénements postérieurs à la clôture 17

C.P

1 • DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

PagesJaunes est le leader français de la publicité et de l'information locale sur Internet, mobile et imprimé. PagesJaunes est également en France le premier créateur de sites Internet et de vidéos pour les professionnels, un des leaders des petites annonces en ligne et des services de renseignements par téléphone et SMS.

Les comptes ci-après détaillés couvrent une période de 12 mois allant du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012.

2 • RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels de PagesJaunes ont été établis conformément aux dispositions de la législation et aux pratiques généralement admises en France et en conformité du règlement CRC du 29 avril 1999 relatif à la réécriture du plan comptable général.

Les principales méthodes sont décrites ci-dessous. Les chiffres sont présentés en milliers d'euros.

2.1 – Principes de prise en compte des produits et des charges

Les produits issus de la vente d'insertions publicitaires dans les annuaires imprimés sont pris en compte dans le résultat lors de la parution de ces annuaires imprimés. En conséquence, les ventes d'insertions facturées au titre des annuaires à paraître sont présentées au bilan sous la rubrique « produits constatés d'avance ».

Les produits issus de la vente d'insertions publicitaires dans les annuaires en ligne sont étalés sur la durée d'affichage, qui est généralement de 12 mois.

Le chiffre d'affaires généré par le trafic du service de renseignements téléphoniques 118 008 est reconnu au fur et à mesure des appels sur la base du chiffre d'affaires brut facturé à l'utilisateur. Le chiffre d'affaires annonceurs est étalé sur la durée de parution, qui est généralement de 12 mois.

Les charges directement affectables aux campagnes de parution des annuaires d'un exercice sont rapportées au chiffre d'affaires correspondant comptabilisé sur cet exercice. Ces charges directement affectables sont constituées des rémunérations variables des vendeurs et des télévendeurs, des charges éditoriales (papier, impression et distribution), des redevances éditoriales, ainsi que des reversements aux opérateurs téléphoniques.

2.2 – Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent des logiciels ou progiciels informatiques, amortis sur 1 à 4 ans prorata temporis, ainsi que des fonds de commerce comptabilisés au coût d'acquisition, dont la durée d'amortissement est généralement liée à la durée de vie du fonds de commerce ; par ailleurs, des provisions peuvent être établies, en cas notamment, de perte de valeur de ces fonds de commerce.

Les frais de développement sont immobilisés dès qu'il est démontré :

- l'intention et la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise ;
- et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les frais de développement ne répondant pas aux critères décrits ci-dessus sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de développement capitalisés sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité, laquelle n'excède généralement pas 3 ans.

PagesJaunes a opté, au plan fiscal, pour la déduction immédiate des frais de conception de logiciels. Les différences nées entre les bases et les durées d'amortissement fiscal et comptable des actifs sont comptabilisées en amortissements dérogatoires.

C.P

2.3 – Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée probable d'utilisation. Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

• Agencements et installations	5 / 8 ans
• Matériel informatique	3 / 4 ans
• Matériel de production	3 / 4 ans
• Mobilier et matériel de bureau	5 / 10 ans
• Matériel de transport	4 ans

2.4 – Immobilisations financières

Cette rubrique inclut les prêts à long terme consentis par PagesJaunes à des entreprises liées.

2.5 – Stocks et en-cours de production

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Les en-cours de production sont évalués en prix de revient et sur la base des coûts directs. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque le prix de revient est inférieur à la valeur probable de réalisation.

2.6 – Créances clients

Les créances clients sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée sur la base d'une revue des risques individuels et collectifs des clients présentant un retard de paiement pour les créances concernant les éditions parues.

2.7 – Disponibilités

Les disponibilités sont constituées des liquidités immédiatement disponibles et des placements à court terme, dont l'échéance est généralement inférieure ou égale à trois mois à la date d'acquisition. Elles sont évaluées au coût historique qui est proche de leur valeur de réalisation.

2.8 – Provisions pour risques et charges

- Indemnités de fin de carrière (IFC)

 La législation française prévoit que des indemnités sont versées aux salariés au moment de leur départ en retraite en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite. Le coût actuariel de cet engagement est pris en charge chaque année pendant la durée de vie active des salariés.

 Les écarts actuariels relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi sont traités selon la méthode du corridor, qui prévoit l'étalement des écarts excédant 10% du plus haut entre la valeur de l'engagement et la valeur des actifs de couverture sur la durée d'activité résiduelle des personnels composant l'engagement.

 L'incidence des variations d'hypothèses est prise en compte en résultat sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés.

 Les modalités de détermination de cette provision, ainsi que celles de la médaille du travail s'effectuent sur la base d'une évaluation actuarielle, et tiennent compte de différents paramètres, décrits ci-après.

 Les hypothèses au 31 décembre 2011 sont utilisées pour le calcul de la charge 2012. Les hypothèses au 31 décembre 2012 sont utilisées pour le calcul de l'engagement à cette date.

C.P

Hypothèses économiques	Hypothèses au 31/12/11	31/12/12
• Inflation	2,00 %	2,00 %
• Taux d'actualisation	4,00 %	2,75 %
• Rendement attendu des actifs financiers	4,20 %	4,20 %
• Taux d'augmentation des salaires (1)	Tables PagesJaunes	Tables PagesJaunes
• Taux de charges sociales	40,00 %	40,00 %
• Turnover (2)	Tables PagesJaunes	Tables PagesJaunes
• Méthode de calcul	Méthode des unités de crédit projetées	Méthode des unités de crédit projetées

(1) Les tables d'augmentation des salaires sont définies en fonction de l'âge, selon la catégorie socio-professionnelle.

(2) Les taux de turnover retenus varient en fonction de l'ancienneté dans l'entreprise ou de l'âge, selon la catégorie socio-professionnelle. La table a été actualisée pour les calculs au 31/12/2012.

Hypothèses démographiques	Hypothèses au 31/12/11	31/12/12
• Table de Turnover	Tables PagesJaunes	Tables PagesJaunes
• Table de mortalité	Tables par génération TGH 05 pour la population masculine TGF 05 population féminine	Tables par génération TGH 05 pour la population masculine TGF 05 population féminine
• Age de retraite	64 ans pour les cadres 62 ans pour les autres populations	64 ans pour les cadres 62 ans pour les autres populations

Modification d'hypothèse pour l'âge de retraite afin d'être cohérent avec la loi de 2010 portant sur la réforme des retraites qui reporte, entre autre, l'âge minimum de départ à la retraite à 62 ans pour les personnes nées à compter de 1956.

- Les autres provisions pour risques représentent la meilleure estimation possible du risque encouru par PagesJaunes à la date d'arrêté des comptes, déterminée notamment en fonction de données historiques.

2.9 – Produits et charges constatés d'avance

Les produits constatés d'avance correspondent aux commandes clients validées et facturées. Les produits constatés d'avance sont donc extournés lors de la comptabilisation du chiffre d'affaires, soit, pour les annuaires papier, lors de la parution et, pour les annuaires en ligne, au prorata de la durée d'affichage.

Les charges constatées d'avance sont constitués des achats effectués au cours d'un exercice et non consommés au cours de cet exercice

2.10 – Résultat financier

Le résultat financier est constitué des produits générés par le placement de la trésorerie excédentaire de PagesJaunes, dans le cadre de la convention de compte courant et des contrats de prêts conclus avec PagesJaunes Groupe.

2.11 – Frais de publicité et assimilés

Les frais de publicité, promotion, parrainage et de communication de marques sont intégralement comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

3 • COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

3.1 – Immobilisations incorporelles

La variation des immobilisations incorporelles brutes s'analyse de la façon suivante :

(en K€)	Soldes au 01.01.2012	Acquisitions de l'exercice	Variation immobilisation en-cours	Cessions	Soldes au 31.12.2012
Concessions et droits similaires	**28**	-	-		**28**
Fonds de Commerce	**3 977 267**	-	-	-	**3 977 267**
PagesJaunes	3 959 321	-	-	-	3 959 321
AnnoncesJaunes	17 512	-	-	-	17 512
Aronet - Embauche.com	434	-	-	-	434
Marques PagesJaunes	**1 027**	-	-	-	**1 027**
AnnoncesJaunes	**1 385**	-	-	-	**1 385**
Contenus	**80**	-	-	-	**80**
Logiciels d'applications	**87 493**	**29 138**	-	**1 772**	**114 858**
Immobilisations en cours	**12 476**	**22 409**		**26 570**	**8 314**
TOTAL	**4 079 756**	**51 546**	-	**28 343**	**4 102 959**

Les fonds de commerce ne sont pas amortis. Ils pourraient faire l'objet d'une provision pour dépréciation dans l'hypothèse où une perte de valeur serait établie.

Au 31 décembre, une évaluation du fonds de commerce a été réalisée, sur la base d'une approche fondée sur une actualisation des flux de trésorerie prévisionnels de la société, sur la base de son plan d'affaires, d'un taux d'actualisation après impôt de 9% et d'un taux de croissance perpétuelle de 2%. Cette évaluation conduit à une valorisation au 31 décembre 2012 supérieure à la valeur nette comptable du fonds de commerce à cette date.

La variation des amortissements s'analyse de la façon suivante :

(en K€)	Amort/Prov au 01.01.2012	Dotation de l'exercice	Reprise amort. éléments cédés	Amort/Prov au 31.12.2012	Net au 31.12.2012
Concessions et droits similaires	-		-	-	**28**
Fonds de Commerce	-	-	-	-	**3 977 267**
PagesJaunes	-	-	-	-	3 959 321
AnnoncesJaunes	-	-	-	-	17 512
Aronet - Embauche.com		-	-	-	434
Marques PagesJaunes	-	-	-	-	**1 027**
AnnoncesJaunes	**1 385**	-	-	**1 385**	-
Contenus	**9**	27	-	**36**	**44**
Logiciels d'applications	**57 742**	**21 200**	**420**	**78 521**	**36 337**
Immobilisations en cours	-	-	-	-	**8 314**
TOTAL	**59 136**	**21 226**	**420**	**79 942**	**4 023 017**

3.2 - Immobilisations corporelles

La variation des immobilisations corporelles brutes s'analyse de la façon suivante :

(en K€)	Soldes au 01.01.2012	Acquisitions de l'exercice	Cessions	Soldes au 31.12.2012
Installations techniques, matériel et outil. de production	**4 409**	-	-	**4 409**
Agencements & installations	**19 558**	**2 637**	-	**22 195**
Matériel de transport	**134**	-	**9**	**125**
Matériel informatique et de bureau	**52 254**	**3 763**	**944**	**55 074**
Informatique	43 439	2 848	936	45 351
Matériel de studio	1 025	2	5	1 023
Mobiliers de bureau	7 605	879	3	8 480
Mat. nouvelles technologies	186	34		220
Immobilisations en cours	**2 424**	**2 476**	**2 424**	**2 476**
TOTAL	**78 779**	**8 877**	**3 377**	**84 279**

C.P

La variation des amortissements s'analyse de la façon suivante :

(en K€)	Amort/Prov au 01.01.2012	Dotation de l'exercice	Reprise amort. éléments cédés	Amort/Prov au 31.12.2012	Net au 31.12.2012
Installations techniques, matériel et outil. de production	**4 405**	**2**	**-**	**4 407**	**2**
Agencements & installations	**10 463**	**2 074**	**-**	**12 537**	**9 658**
Matériel de transport	**121**	**7**	**4**	**125**	**0**
Matériel informatique et de bureau	**41 048**	**5 132**	**952**	**45 228**	**9 846**
Informatique	34 129	4 571	944	37 756	7 596
Matériel de studio	979	24	5	999	24
Mobiliers de bureau	5 808	487	3	6 291	2 189
Mat. nouvelles technologies	132	50		182	37
Immobilisations en cours	-	-	-	-	**2 476**
TOTAL	**56 036**	**7 215**	**956**	**62 296**	**21 983**

3.3 - Immobilisations financières

(en K€)	Période close le 31 décembre			
	2012			2011
	Valeur brute	Provision	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Prêts consentis à PagesJaunes Groupe	580 689	-	580 689	430 343
Titres de participations (*)	4	-	4	4
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	77	-	77	24
Dépôts & Cautionnements	1 491	-	1 491	1 220
TOTAL	**582 261**	-	**582 261**	**431 591**

(*) Cette rubrique inclut notamment au 31 décembre 2012 une participation de 10% dans Ecofolio.
La totalité des immobilisations financières est à moins d'un an.

3.4 - Stocks et en-cours

(en K€)	Période close le 31 décembre			
	2012			2011
	Valeur Brute	Provision	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Stock & en-cours papier	1 164	-	1 164	627
Autres	1 161	-	1 161	852
TOTAL	**2 325**	-	**2 325**	**1 479**

3.5 - Provisions pour dépréciation des créances

(en K€)	Période close le 31 décembre	
	2 012	2 011
Créances clients brutes	411 654	413 584
Provisions pour dépréciation	(12 845)	(12 933)
TOTAL	**398 809**	**400 651**

3.6 - Créances à plus et moins d'un an

La quasi-totalité des créances est à moins d'un an.
Le montant des effets à plus d'un an s'élève à 1 203 milliers d'euros.

C.P

3.7 – Autres créances

(en K€)	Période close le 31 décembre	
	2 012	**2 011**
Débiteurs divers	2 682	2 857
Coût d'acquisition des contrats	67 760	0
Compte courant	228 416	385 722
TOTAL	**298 858**	**388 579**

3.8 - Trésorerie nette

(en K€)	Période close le 31 décembre	
	2 012	**2 011**
Valeurs mobilières de placement	-	-
Disponibilités (*)	27	81
Total VMP & Disponibilités	**27**	**81**
Dépôts & cautionnements reçus	25	25
Autres dettes financières	822	1467
Endettement financier brut	**847**	**1 492**
Part à moins d'un an	847	1492
Part à plus d'un an	-	-
Trésorerie (endettement) net	**-820**	**-1 412**

3.9 - Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance sont constituées comme suit :

(en K€)	Période close le 31 décembre	
	2 012	**2 011**
Commissions & charges sociales payées d'avance	0	97 977
Charges sur ventes d'insertions publicitaires et autres service ext.	-	-
Loyers et charges payées d'avance	1890	1838
Autres	2 916	2 852
TOTAL	**4 807**	**102 668**

Les charges constatées d'avance au 31/12/2011 étaient principalement constituées des charges sur vente d'insertions publicitaires facturées au titre des annuaires à paraître. AU 31/12/2012 ces éléments ont fait l'objet d'une analyse différente (cf 3.17)

C.P

3.10 - Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan

(en K€)	Période close le 31 décembre	
	2 012	2 011
Immobilisations financières		
- Créances rattachées à des participations	-	-
- Autres immobilisations financières	690	343
Créances		
- Créances clients et comptes rattachés	3 848	4 502
- Autres	4 806	3 239
Disponibilités	-	-
TOTAL	**9 344**	**8 084**

3.11 - Capital social et capitaux propres

Le capital social s'élève à 4 005 038 115 euros au 31 décembre 2012.
Il est composé de 267 002 541 actions de 15 euros de valeur nominale, sans changement par rapport au 31 décembre 2011.

Les capitaux propres s'élèvent à 4 404 722 K€ au 31 décembre 2012. La variation des capitaux propres sur l'exercice 2012 est présentée ci-après :

(en K€)	Capitaux propres 31/12/2011	Affectation du résultat 2011	Dividende	Résultat 2012	Capitaux propres 31/12/12
Capital social	4 005 038				4 005 038
Réserve légale	112 938	14 284			127 223
Réserve disponible	2				2
RAN	1 809	(946)			864
Résultat de l'exercice	285 681	(13 338)	(272 343)	236 359	236 360
Total	**4 405 468**	**0**	**(272 343)**	**236 359**	**4 369 485**
		dotation	Reprise		
Provisions réglementées	28 489	20 952	(14 205)		35 237
Total	**4 433 957**	**20 952**	**(286 547)**	**236 359**	**4 404 722**

Les provisions réglementées correspondent aux amortissements dérogatoires sur les logiciels créés en interne et mis en service.

3.12 - Provisions pour risques et charges

Les provisions pour charges comprennent des droits acquis au titre des indemnités de fin de carrière (IFC) et de la médaille du travail.

C.P

Le niveau total des engagements s'analyse suivant le tableau ci-après :

(en milliers d'euros)	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total 31 décembre 2012	Total 31 décembre 2011
Variation de la valeur des engagements				
- Valeur totale des engagements en début de période	58 499	8 216	66 715	63 096
- Coût des services rendus	4 603	777	5 380	3 947
- Coût de l'actualisation	2 045	272	2 317	2 610
- Cotisations versées par les employés	-	-	-	-
- Modification du régime	-	-	-	-
- Réductions/Liquidations	- 761	- 19	- 780	- 896
- Regroupement d'activités	31	4	35	-
- (Gains) ou Pertes actuarielles	9 720	744	10 464	- 1 127
- Prestations payées	- 972	- 330	- 1 302	- 915
- Acquisitions	-	-	-	-
- Cessions/Transferts d'activité	-	-	-	-
- Variation de périmètre :	-	-	-	-
- Autres : (écarts de conversion)	-	-	-	-
- Valeur totale des engagements en fin de période : (A)	73 165	9 664	82 829	66 715
- Engagements de fin de période afférent à des régimes intégralement ou partiellement financés	73 165	-	73 165	58 499
- Engagements de fin de période afférent à des régimes non financés	-	9 664	9 664	8 216
Variation des actifs de couverture				
- Juste valeur des actifs de couverture en début de période	28	-	28	25
- Produits financiers sur les actifs de couverture	1	-	1	3
- Gains/Pertes sur actifs de couverture	-	-	-	-
- Cotisations versées par l'Employeur	-	-	-	-
- Cotisations versées par les employés	-	-	-	-
- Réductions/Liquidations	-	-	-	-
- Prestations payées par le fonds	-	-	-	-
- Variation de périmètre	-	-	-	-
- Autres (écarts de conversion)	-	-	-	-
- Juste valeur des actifs de couverture en fin de période : (B)	29	-	29	28
Couverture financière				
- Situation du régime (A) – (B)	73 136	9 664	82 800	66 687
- Gains ou (Pertes) actuariels non reconnus	- 23 406	-	- 23 406	- 15 231
- Coût des services passés non reconnu	-	-	-	-
- Ajustement lié au plafonnement de l'actif	-	-	-	-
- Provision / (Actif) en fin de période	49 730	9 664	59 394	51 456
Charge de retraite				
- Coût des services rendus	4 603	777	5 380	3 947
- Coût de l'actualisation	2 045	272	2 317	2 610
- Rendement attendu des actifs du régime	- 1	-	- 1	- 3
- Amortissement des (Gains) ou Pertes actuariels	1 303	744	2 047	314
- Amortissement du coût des services passés	-	-	-	-
- Effet de Réductions/Liquidations	- 513	- 19	- 532	- 659
- Cessions/Transferts d'activité	-	-	-	-
- Ajustement lié au plafonnement de l'actif	-	-	-	-
Total charge de retraite	7 437	1 774	9 211	6 209
Evolution de la Provision (Actif)				
- Provision / (Actif) en début de période	43 240	8 216	51 456	46 162
- Charge de retraite	7 436	1 774	9 210	6 209
- Cotisations versées par l'employeur	-	- 330	- 330	- 283
- Prestations directement payées par l'employeur	- 972	-	- 972	-632
- Variation de périmètre :		-	-	-
- Autres (écarts d'acquisition)		-	-	-
- Regroupement d'activités	26	4	30	-
- Provision/(Actif) en fin de période	49 730	9 664	59 394	51 456
Hypothèses (1)				
- Taux d'actualisation (%)	2,75%	2,75%	2,75%	4,00%
- Taux d'inflation attendu sur le long terme (%)	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%
- Taux de progression des salaires attendu sur le long terme (%)	en fonction des catégories de salariés et de leur âge			
- Rendement attendu sur les actifs du régime (%)	4,20%			4,20%
- Durée résiduelle probable d'activité	14,47			14,68
- Montant comptabilisé en compte de résultat au titre de la période	7 437	1 774	9 211	6 209

C.P

Les provisions ont évolué comme suit :

(en K€)	Période close le 31 décembre	
	2 012	2 011
Engagements de retraite et assimilés	59 394	51 456
Provisions pour litiges sociaux	5 834	5 915
Autres	447	443
TOTAL	**65 675**	**57 814**

(en K€)	Soldes au 31.12.2011	Augmentation	Diminution (non utilisée)	Diminution (utilisée)	Soldes au 31.12.2012
Engagements de retraite et assimilés	51 456	9 241	-	1 302	59 394
Provisions pour litiges sociaux	5 915	498	567	12	5 834
Autres provisions pour risques et charges	443	4			447
Total des provisions pour risques & charges	**57 814**	**9 742**	**567**	**1 314**	**65 675**
- Dont long terme	55 714				63 514
- Dont court terme	2 100				2 161

L'impact net des charges encourues se ventile comme suit :

(en K€)	Dotation de l'exercice	Reprise
Résultat d'exploitation	7 426	1 881
Résultat non opérationnel		
Résultat financier	2 316	
TOTAL	**9 742**	**1 881**

3.13 - État des échéances des dettes

(en K€)	Montant brut	à un an au plus
Concours bancaires courants	822	822
Emprunts et dettes financières diverses	25	25
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	63 048	63 048
Dettes fiscales et sociales	195 965	195 965
Autres	370	370
TOTAL	**260 230**	**260 230**

C.P

3.14 - Charges à payer incluses dans les postes du bilan

(en K€)	Période close le 31 décembre	
	2 012	**2 011**
Emprunts et dettes financières divers	62	60
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	47 252	63 092
Dettes fiscales et sociales	99 775	94 065
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	296	371
TOTAL	**147 385**	**157 588**

3.15 - Ventilation du chiffre d'affaires

(en K€)	Période close le 31 décembre	
	2 012	**2 011**
Annuaires imprimés	409 432	478 917
Internet	553 303	511 705
Autres Activités		
- services de renseignements téléphoniques	18 936	26 091
-autres	1 290	1 813
TOTAL	**982 961**	**1 018 526**
Ventes d'annuaires	2	130
Total chiffre d'affaires	**982 963**	**1 018 656**

3.16- Résultat financier

Le résultat financier comprend pour l'essentiel les produits de placement de la trésorerie qui représentent 16 56 K€ en 2012 contre 13 221 K€ en 2011.

3.17- Résultat exceptionnel

Dans le cadre de la mise en place d'une force de vente spécialiste, un certain nombre de conseillers commerciaux VRP (230 à fin décembre 2012) ont fait l'objet d'une modification de leur contrat de travail d'un statut de « généraliste » vers un statut de « spécialiste ».
L'introduction de ces nouveaux contrats a accru la part des rémunérations fixes dans le total des coûts commerciaux et a conduit la direction à réexaminer en profondeur le bien-fondé du traitement comptable de l'ensemble des coûts commerciaux. Il est rappelé que l'intégralité de ces coûts faisaient l'objet d'une activation en charges constatées d'avance et étaient reconnus en charge en même temps que le chiffre d'affaires à savoir, en une fois au moment de la parution pour les annuaires imprimés et, de manière étalée à partir de la mise en ligne, et sur la durée de parution pour les produits digitaux.

Il a été conclu que :

- les rémunérations fixes de la force de vente ne sont pas activables en charges constatées d'avance car (i) elles correspondent à des prestations déjà rendues et (ii) elles sont définitivement acquises au moment où elles sont versées, et

- les rémunérations fixes dès lors qu'elles sont acquises indépendamment de la génération de commandes clients ne sont pas davantage activables en tant qu'élément incorporel. En effet, la reconnaissance d'un actif incorporel suppose qu'il soit identifiable, contrôlé, porteur d'avantages économiques futurs et puisse être évalué de manière fiable. Les frais de rémunération de la force de vente constituent des coûts d'obtention de commandes clients. Ces commandes correspondent à la définition d'un actif incorporel. Cependant, les coûts d'obtention des commandes ne peuvent être reconnus à l'actif que s'ils sont identifiables et mesurables de façon fiable c'est-à-dire si les coûts sont

C.P

engagés directement pour l'obtention des contrats clients, et si, les coûts sont incrémentaux, c'est-à-dire qu'ils n'auraient pas été encourus si l'entité n'avait pas obtenu la commande.

- L'activation des coûts variables de la force de vente est, en revanche, justifiée puisque ces coûts répondent aux critères de coûts directs et incrémentaux d'obtention de contrats clients. Leur classement en charges constatées d'avance n'étant pas approprié, dans la mesure où ces coûts correspondent, pour l'essentiel, à des prestations de services déjà rendues, ces coûts variables ont donc été reclassés vers un poste d'actif circulant (compte tenu d'une durée des contrats généralement inférieure ou égale à 12 mois) dénommé « Coût d'acquisition des contrats » pour un montant de 67,7 millions d'euros au 31 décembre 2012. (cf 3.7)

En conséquence, l'activation des coûts fixes de la force de vente a fait l'objet d'une « correction d'erreur » par la comptabilisation en 2012, d'une charge exceptionnelle de 30,3 millions d'euros correspondant à l'extourne des charges constatées d'avance figurant au bilan d'ouverture au 1er janvier 2012.

3.18 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

La ventilation de l'impôt sur les bénéfices entre le résultat courant et le résultat exceptionnel est la suivante :

(en K€)	Résultat avant impôt	Impôt	Taux	Net
Résultat courant	433 810	(158 942)	-36,64%	274 868
Résultat exceptionnel et participation	(50 252)	7 622	-15,17%	(42 631)
TOTAL	383 558	(151 321)	**-39,45%**	**232 238**
Crédits d'impôt		4 122		4 122
Imputation des déficits fiscaux		0		0
Résultat Comptable au 31/12/2011	383 558	(147 199)	**-38,38%**	**236 359**

4 • AUTRES INFORMATIONS

4.1 - Fiscalité - Situation fiscale latente et différée

(en K€)	Variation des impôts différés ou latents	
		Allègements futurs
	Base	Impôts
Impôts différés Actifs		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	11 806	4 262
Provision pour indemnités de fin de carrière	49 730	17 153
Autres	3 817	1 340
Impôts différés Passifs		
Amortissement dérogatoire	(35 237)	(12 137)
TOTAL	30 116	10 618

Soit un allègement futur d'impôts au taux de 34,43% de : 5 211 k€
Soit un allègement futur d'impôts au taux de 36,10% de : 5 407 k€

4.2 - Contentieux

Dans le cours normal de son activité, PagesJaunes peut être impliquée dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du risque au cas par cas et dépend en

majeure partie de facteurs autres que le stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque.

À l'exception des procédures décrites ci-après, PagesJaunes n'est partie à aucun procès ou procédure d'arbitrage quelconque dont la direction de PagesJaunes estime que le résultat pourrait raisonnablement avoir une incidence négative significative sur ses résultats, son activité ou sa situation financière consolidée.

LITIGES ET ARBITRAGES AU 31 décembre 2012

PagesJaunes a mis en œuvre début 2002 un plan d'évolution commerciale comportant notamment la modification de 930 contrats de travail de conseillers commerciaux. Cette modification avait pour objet d'adapter ces contrats à un contexte concurrentiel nouveau. Une centaine de salariés a refusé de signer le nouveau contrat proposé et a été licenciée au cours du deuxième trimestre 2002. La quasi-totalité de ces salariés licenciés a assigné PagesJaunes en vue de contester la validité du motif de licenciement. La Cour de Cassation a validé, par deux arrêts rendus le 11 janvier 2006, ce plan d'évolution commerciale. La Cour de Cassation a statué qu'un licenciement économique consécutif à une réorganisation mise en œuvre pour prévenir des difficultés économiques à venir liées à des évolutions technologiques était justifié. Par un nouvel arrêt du 14 février 2007, la Cour de Cassation a confirmé la validité du plan mis en œuvre par PagesJaunes.
En ce qui concerne les dossiers devant les juridictions administratives, le Conseil d'Etat saisi en ultime recours, a rendu, le 12/01/2011, 8 décisions défavorables à PagesJaunes annulant les arrêts de la CAA de Paris de 2009 et donc l'autorisation donnée par le Ministre concernant les licenciements. 6 procédures prud'homales sont actuellement en cours avec demande d'indemnisation des conséquences financières des annulations des autorisations de licenciement.
Le conseil de prud'hommes de Dijon a rendu le 2 juillet 2012 cinq décisions favorables à PagesJaunes concernant le quantum des indemnisations dues aux salariés. Ces décisions ont fait l'objet d'un recours devant la Cour d'appel de Dijon, et les procédures sont actuellement en cours.
Deux procédures sont actuellement en cours respectivement devant les Conseils de prud'hommes de Lyon et de Limoges avec demande d'indemnisation des conséquences financières des autorisations de licenciement.
La provision, constituée fin 2002 au titre de ce risque, à hauteur de 7,3 millions d'euros, qui a fait l'objet, compte tenu de l'évolution favorable de ce dossier, de plusieurs reprises depuis 2006, s'élève au 31 décembre 2012 à 1,9 millions d'euros.

PagesJaunes a été assignée par onze agences de publicité devant le Tribunal de commerce de Nanterre pour abus de position dominante (notamment pour avoir supprimé sur les supports Internet et 118 008 la remise professionnelle de 5 % qu'elle accorde aux annonceurs passant par l'intermédiaire des agences de publicité), pratiques discriminatoires et concurrence déloyale. Dans un jugement du 26 janvier 2011, le Tribunal de commerce de Nanterre s'est déclaré incompétent au profit du Tribunal de commerce de Paris.
En parallèle, ces mêmes agences ont saisi l'Autorité de la Concurrence des faits identiques à ceux soulevés devant le TC de Nanterre (cf. ci-dessus) en sollicitant le prononcé de mesures conservatoires sur le fondement de l'article L.464-1 du Code de commerce. L'Autorité de la concurrence a, dans une décision du 22 décembre 2010, rejeté la demande de mesures conservatoires et renvoyé l'instruction au fond. Par décision du 22 novembre 2012, l'Autorité de la concurrence a accepté les engagements proposés par PagesJaunes, ce qui clôt ce contentieux.

D'autre part, la société PagesJaunes, comme les autres sociétés du secteur, est fréquemment assignée en justice dans le cadre de procédures engagées sur le fondement d'erreurs dans la publication des annuaires et des autres supports. De manière générale, le risque financier représenté par chacune de ces procédures est relativement limité. Cependant, la multiplication du nombre de celles-ci peut constituer un risque significatif pour la société PagesJaunes. Le nombre de ces procédures est stable. Au 31 décembre 2012, il s'élevait à 12, pour un montant total de demandes de dommages et intérêts de 0,8 M€. Dans le cadre de ces procédures, la société PagesJaunes essaie de négocier un dédommagement amiable, qui permet de réduire significativement le coût total et final de ces procédures. Il ne peut cependant être donné de garantie sur le fait que ces procédures n'auront pas d'impact défavorable sur la situation financière de la société PagesJaunes.

PagesJaunes SA a fait l'objet au cours de l'année 2010 d'un contrôle Urssaf portant sur les exercices 2007, 2008 et 2009. La société a été notifiée d'un redressement d'un montant de 2,2 millions d'euros, ce risque a été provisionné en totalité au 31 décembre 2010. PagesJaunes SA a contesté le redressement et a saisi la commission de recours amiable de l'Urssaf afin de défendre sa position. Ce recours a fait l'objet d'une décision datée du 3 octobre 2012 par laquelle ladite commission a rejetée intégralement les demandes de PagesJaunes. PagesJaunes a saisie le Tribunal des affaires de sécurité sociale de Bobigny en octobre 2012 pour contester cette décision.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou arbitrale, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société PagesJaunes.

C.P

4.3 - Engagements hors bilan

Engagements relatifs aux baux commerciaux - Contrat de location simple

Les contrats de locations immobilières génèrent des engagements pouvant courir jusqu'à 2019.

Engagements conditionnels (en K€)	Total	Paiements dus par période		
		A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Garanties & autres engagements donnés	1 630	100	1 530	
Contrat de location simple	40 960	10 969	29 991	-

Engagements d'achats de biens et services

Dans le cadre de son activité de fabrication et diffusion d'annuaires imprimés, PagesJaunes est amenée à conclure avec ses fournisseurs de papier, ses imprimeurs et ses distributeurs, des contrats qui peuvent être annuels ou pluri-annuels.

PagesJaunes avait conclu des contrats tri-annuels avec deux de ses papetiers au titre des exercices 2007, 2008, 2009, ces contrats ont été prolongés jusqu'au 31 janvier 2013 par avenants. Ces contrats fixent les conditions tarifaires octroyées sur la période et mentionnent des volumes de commandes.

En 2008, PagesJaunes avait conclu de nouveaux contrats avec ses imprimeurs, d'une durée de cinq ans et expirant le 31 décembre 2013. Ces contrats ne comportent aucun engagement ferme hormis avec un imprimeur avec qui PagesJaunes s'est engagée sur un volume de 6 milliards de feuillets par an valorisé à 6.8 millions d'euros pour la durée du contrat restant à courir au 31 décembre 2012. Un nouveau contrat a été conclu avec un imprimeur exclusif couvrant les éditions des années 2014 à 2016. Ce contrat ne prévoit aucun engagement de volume.

Seules les commandes fermes passées au 31 décembre 2012, tant auprès des fournisseurs de papier que des imprimeurs et des distributeurs, sont ainsi constatées en engagements hors bilan à cette date, pour un montant total de 3 millions d'euros, détaillé dans le tableau ci-après :

Obligations contractuelles (en K€)	Total en milliers d'euros	Paiements dus par période		
		A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Engagements d'achats de biens et services				
Papier	766	766	-	-
Impression	1 535	1 535	-	-
Distribution	694	694	-	-
Sous- total	*2 995*	*2 995*	-	-
Contenus éditoriaux	73	73	-	-
Autres	8 964	5 094	3 870	-
Total	12 032	8 162	3 870	-

La rubrique « Autres » inclut toutes les commandes fermes passées au 31 décembre 2012 sur des biens et services livrables à partir de 2013.

La présentation des engagements hors bilan n'omet pas l'existence d'un hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

C.P

Droit Individuel à la formation – DIF

Les dépenses engagées au titre du DIF constituent une charge de la période et ne donnent donc lieu à aucun provisionnement mais mention est faite ici du volume d'heures à la clôture de l'exercice de la part ouverte des droits avec indication du volume d'heures n'ayant pas fait l'objet de demandes des salariés.
Dans quelques cas limités (demande de congés individuels de Formation (CIF) ou en cas de licenciement ou démission) où ces dépenses ne peuvent être considérées comme rémunérant des services futurs, l'engagement à court terme en résultant est provisionné dans les comptes de l'exercice, dès que l'obligation à l'égard du salarié devient probable ou certaine.

- Heures consommées par les salariés présents au 31/12/2012 5 909 H
- Solde DIF sur droits acquis au 31/12/2012 398 215 H

Engagement indemnités de fin de carrière

L'actualisation du calcul actuariel de la provision IFC à reconnaître à compter de 2012 sur 14,47 ans, est d'un montant total de 23 406 K€ au 31 décembre 2012 contre 15 231 K€ au 31 décembre 2011.

L'engagement pour médailles du travail est reconnu immédiatement en provision.

4.4 - Rémunérations allouées aux membres des organes d'Administration et de Direction

L'information n'est pas fournie car elle permettrait d'identifier clairement la situation d'un membre du conseil d'administration.

4.5 - Effectifs

	2012	2011
Cadres	1 070	1 017
Agents de maîtrise et techniciens	2 598	2 530
Employés	29	39
Total	3 697	3 586

L'effectif correspond à l'effectif moyen temps plein mensuel (hors personnel mis à disposition).

4.6 - Entreprises liées

Les principaux postes du compte de résultat concernant les opérations réalisées avec PagesJaunes Groupe, actionnaire majoritaire de PagesJaunes, ou avec les autres entreprises liées, sont détaillés ci-après.

(en K€)		Entreprises liées	
Compte de résultat		2012	2011
Produits			
Ventes de prestations de services		4 415	3 669
Ventes d'espace publicitaire		-	-
Refacturation de services		4 273	2 483
	TOTAL	8 688	6 152
Charges			
Mise à disposition de personnel		(150)	(112)
Redevances		(0)	(0)
Sous-traitance		(6 504)	(4 106)
Prestations de services		(8 309)	(10 002)
Publicité, achats espaces, sponsoring		(2 310)	(2 806)
Management fees de PagesJaunes Groupe		(6 843)	(7 187)
Autres prestations opérationnelles		(452)	(1 276)
	TOTAL	(24 568)	(25 489)
Résultat financier		16 417	13 221

C.P

TOTAL	537	(6 116)

Les principaux postes du bilan concernant les entreprises liées sont les suivants :

Créances (en K€)	31/12/2012	31/12/2011	Dettes (en K€)	31/12/2012	31/12/2011
PagesJaunes Marketing Services	93	123	PagesJaunes Marketing Services	3 151	3 415
PagesJaunes Groupe	1 199	782	PagesJaunes Groupe	57	4 377
QdQ Media	-	-	QdQ Media	292	310
A Vendre A louer	308	142	A Vendre A louer	4	62
Mappy	803	76	Mappy	1 976	3 179
Relaxevent	-	-	Relaxevent	45	45
SOTRAVO	18	-	SOTRAVO	-	-
CLIC RDV	204	-	CLIC RDV	24	-
FINE MEDIA	144		FINE MEDIA	144	-
ORBIT INTERACTIVE	247		ORBIT INTERACTIVE	-	-
YELSTER (123People)	-	439	YELSTER (123People)	35	55
Horyzon Média	2 297	2 154	Horyzon Média	101	298
TOTAL	5 313	3 716	TOTAL	5 829	11 741

Les prêts et comptes courants avec les entreprises liées sont :

(en K€)	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Créances : - Prêts conclus avec PagesJaunes Groupe	580 000	430 000
- Intérêts courus	690	542
- Comptes courants PagesJaunes Groupe	228 415	385 523
- Comptes courants d'intégration fiscale	-	-
Dettes : - Comptes courants d'intégration fiscale	1 106	3 206
Produits : - Les produits financiers	16 417	13 221
Charges : - Les charges financières	-	-

4.7 - Consolidation

PagesJaunes est consolidée par intégration globale dans les comptes de PagesJaunes Groupe.

4.8 - Intégration fiscale

Par une option en date du 3 décembre 2004, PagesJaunes Groupe, actionnaire majoritaire de PagesJaunes, s'est placée pour une période de cinq ans renouvelable sous le régime fiscal des groupes de sociétés prévues aux articles 223 A et suivants du Code Général des Impôts.

Par cette option, PagesJaunes Groupe s'est rendue seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû sur l'ensemble des résultats du groupe formé par elle-même et les sociétés dont elle détient, directement ou indirectement, 95 % au moins du capital et qui ont donné leur accord pour être membres de ce groupe. Par cette option, elle s'est également rendue redevable de l'imposition forfaitaire annuelle due par les sociétés du groupe.

C.P

Les conditions légales requises pour faire partie du groupe fiscal formé par PagesJaunes Groupe étant préalablement remplies, PagesJaunes a donné le 22 novembre 2004 son accord formel pour être membre dudit groupe fiscal à compter du 1er janvier 2005.

Par cet accord, PagesJaunes s'est rendue solidaire du paiement de l'impôt sur les sociétés, de l'imposition forfaitaire annuelle et le cas échéant, des intérêts de retard, majorations et amendes fiscales correspondantes, dont PagesJaunes Groupe est redevable à hauteur de l'impôt et des pénalités qui seraient dus par la filiale si celle-ci n'était pas membre du groupe.

L'intégration fiscale est régie par une nouvelle convention signée entre les parties le 8 décembre 2008, qui se substitue à celle du 28 novembre 2004. PagesJaunes détermine son impôt suivant les mêmes règles qu'elle aurait appliquées si elle n'avait pas fait partie du groupe d'intégration fiscale.

4.9 - Evénements postérieurs à la clôture

A la date d'arrêté des comptes, aucun événement significatif n'est intervenu depuis le 31 décembre 2012.

C.P

Annexe 4.5.12

Liste des membres du personnel d'A Vendre A Louer

Liste établie au 15 novembre 2013

Nom	Prenom	Poste
DELOUME	JULIEN	DIR BUSINESS DEVELOPPEMENT
HORING	Fabian	CHEF DE PROJET
CHEVALIER	LOIC	RESP SERVICE CREATION SITES
DELOOZ	SOLENE	RESPONSABLE ACQUISITION
GUIDICELLI	ADRIEN	CHARGE DE COMMUNICATION
DANIELCZYK	Justine	CHARGE DE COMMUNICATION
THOMASSET	Constance	CHEF DE PRODUIT
RENARD	BAPTISTE	CHEF DE PROJET
CHOCRON	Gilles	CHEF DE PROJET
FORESTIER	ISABELLE	RESPONSABLE ADMINISTRATIVE
ARMANDO	Laurent	INGENIEUR ETUDES
POTEL	CHRISTINE	GESTIONNAIRE COMPTABLE CLIENTS
JOLY	ROMAIN	INGENIEUR ETUDES & DEVELOPPEMENT
NEVEU	CELINE	CHARGEE SUP CLTS/ RESP FORMAT
ROJO	ALAIN	RESPONSABLE EXPLOITATION
POINY	EVA	ASSISTANT COMPTABLE
LANTHEAUME	Irice	CHARGE CLIENTELE
TIRATAY	Marilyne	CHARGE CLIENTELE
FLORIDO	SANDRINE	CHARGE DE QUALITE BUSINESS DEVELOPPEMENT
VILLENEUVE	Remy	HOT LINER
CAROUBI	Clémentine	GRAPHISTE
GUERRIER	LOIC	HOT LINER
TORIKIAN	Maxime	COMPTABLE
MANCHIN	Mathieu	WEB DESIGNER
MIMOUN	SARAH	RESPONSABLE TELEVENTE
AZZOUAOUI	HOUDA	CONSEILLER COMMERCIAL
YANAN	Daniel	CONSEILLER COMMERCIAL
CANNEHAN	LAURENT	CONSEILLER COMMERCIAL
HAINAUT	FREDERIC	COMMERCIAL
LHABOUZ DECAUDIN	GERALDINE	COMMERCIAL
GUERIN	Isabelle	COMMERCIAL

C.P